

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

2020



FDC 40

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DES LANDES

Sommaire



p. 2-7 PRÉAMBULE

- Engagements et Missions
- Organigramme
- Contact et adresses utiles
- Partenaires techniques et financiers

1 MISSIONS DE SERVICE PUBLIC D'ORDRE ADMINISTRATIF

- p. 8 Les validations
- p. 8-12 Les formations
- p. 13 La communication

2 MISSIONS DE GESTION TERRITORIALE

- p. 14 Interventions en faveur des milieux et des zones humides
- p. 16 Bilan des Actions 2020 sur l'ensemble des sites en gestion
- p. 17 Intervention dans les programmes environnementaux
- p. 19 Soutien et coordination pour les ACCA

3 MISSIONS DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE

- p. 24 Gestion des espèces
- p. 24 ▪ Enjeux sanitaires
- p. 32 ▪ Le grand gibier
- p. 33 ▪ Les migrateurs terrestres
- p. 41 ▪ Les oiseaux d'eau



4 GESTION ET INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER

- p. 46 La Fédération des chasseurs des Landes, responsable d'un congrès national

5 STRUCTURES CONNEXES

- p. 47 Alca Torda
- p. 50 Le Fonds de Dotation Alca-Torda Biodiversité

LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers amis,

C'est un sentiment très particulier de savoir que l'on aura vécu une période qui marquera notre histoire. 2020 restera longtemps comme une année critique pour notre société mais aussi pour notre chasse passion.

On se souviendra aussi de 2020 comme l'année des attaques, les gluaux, la tourterelle des bois, les chasses traditionnelles, le RIP, la proposition de Loi Villani, ... Ce contexte doit nous interpeller et nous rassembler.

Le premier confinement survenu au mois de mars n'a pas permis une régulation optimale du sanglier. Le second, lui, a privé les chasseurs de la migration et le communiqué de notre Ministre du 31 octobre a engendré une cacophonie nationale... Ne peut-on pas s'interroger sur le but de ce communiqué, qui n'imposait rien aux Préfet de Département et qui a instauré un climat d'opposition entre les chasseurs de grand gibier et les chasseurs de petit gibier, la chasse régulation contre la chasse loisir ... Le chasseur ne se cantonnera jamais au simple rang de régulateur ! Régulateur de quoi d'ailleurs ? Faut-il s'enfermer dans ce piège dont nous devinons nettement les contours ? Le juge des référés de Pau rappelle dans son délibéré que la chasse est une liberté fondamentale !

La FDC40 s'est attachée à défendre l'ensemble des chasseurs, des modes et des pratiques. Et c'est sans compter sur la grippe aviaire qui est venue jouer les troubles fêtes. Dans le département des Landes où chasse, agriculture et élevages sont intimement liés, la FDC40 s'associe évidemment au désarroi des éleveurs. Il convient, pour un avenir apaisé et constructif, que les autorités réussissent à déterminer scientifiquement les origines d'une telle catastrophe pour parer à des mesures punitives prises en urgence.

A ce titre, après la frustration que vous avez connue, je tiens à saluer le civisme de la communauté des chasseurs durant ces mois difficiles où vous avez été solidaires, respectueux et responsables.

Nous ne comptons plus les combats que nous menons. Vous le savez, la FDC40 joue les empêcheurs de tourner en rond au niveau national sur le dossier d'indemnisation des dégâts. Fer de lance d'un mouvement national, je remercie nos partenaires pour les échanges et les actions menées cette année même si tout n'a pas été parfait. 2021 devrait alors être décisive quant à la suite donnée à ce dossier.

Enfin, dans le contexte sanitaire compliqué que vous connaissez, 2020 marque le renouvellement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ainsi que la récupération de compétences par les fédérations départementales, directement liée à la réforme de la chasse et la loi du 24 juillet 2019. Je remercie ainsi mes collaborateurs pour leur adaptation et leur dévouement dans le maintien de la défense des intérêts cynégétiques, avec en ligne de mire, la projection sur de futures études scientifiques au profit de la chasse, ainsi que les administrateurs de la FDC40 et particulièrement Jean-Luc pour son soutien sans faille.

Pour l'avenir, vous le savez, je crois en la science, et à votre mobilisation à l'instar de nos opposants. Vous êtes désormais des milliers à nous suivre sur les réseaux sociaux, des milliers à avoir intégré la task-force de la FNC, des centaines à avoir téléchargé l'application Appli'chasse. Nous devons accentuer nos efforts en ce sens.

Bonne lecture, et comme il est de rigueur... Prenez soin de vous !

Jean-Roland Barrère

Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes



RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Le rapport d'activités est l'outil incontournable du porté à connaissance des missions réalisées par le service fédéral, témoin des engagements de la FDC40 envers le monde cynégétique et le patrimoine landais. Le plus exhaustif et complet possible, il assure la transparence et la vraisemblance des efforts déployés par la FDC40 dans les divers dossiers qu'elle mène durant l'année. Vous l'aurez compris, le rapport d'activités est l'outil de communication mis à disposition des adhérents, des partenaires et de toutes les personnes souhaitant s'informer sur les diverses missions que remplit la FDC40.



05 58 90 18 69 - contact@fdc40.fr
www.fedechasseurslandes.com



LES ENGAGEMENTS ET MISSIONS DE LA FDC40

ORGANISATION ET STRUCTURATION

de la chasse (coordination des actions des ACCA, ...)

FORMATION ET INFORMATION

des chasseurs et du grand public (permis de chasser, sécurité en battue, hygiène et venaison, ...)

MISSION D'AGENCE TECHNIQUE AU SERVICE

DE LA FAUNE SAUVAGE (action d'information, d'éducation et d'appui technique pour les chasseurs et gestionnaires de territoires)

MISSION DE PROTECTION DE LA NATURE

(protection, gestion et valorisation de la faune, flore et habitats landais)

MISSION DE REPRÉSENTATION OFFICIELLE

de la chasse dans chaque département (mise en valeur du patrimoine cynégétique, promotion et défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents)

APPORTE SON CONCOURS

à la lutte contre le braconnage

PARTICIPATION

à des actions techniques d'intérêt général

SOUTIEN À DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

(action de prévention et indemnisation de dégâts de gibier).

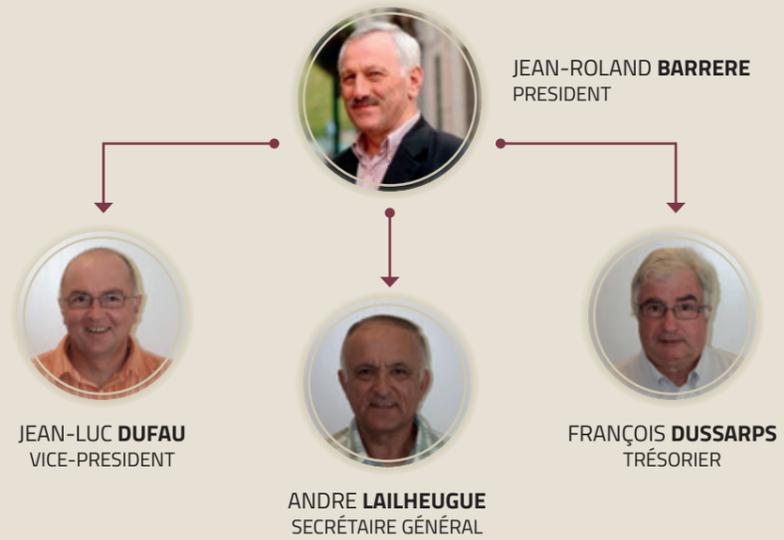
Les Fédérations départementales des chasseurs ont en charge des missions de service public et disposent de prérogatives de droit public. Leur fonctionnement et leurs missions sont régis par des dispositions législatives et réglementaires définies au code de l'environnement et des statuts définis par le ministre en charge de l'environnement.

Depuis sa création en 1950, la FDC40 n'a de cesse d'œuvrer en faveur d'une politique de développement durable avec en ligne de mire, une gestion raisonnée de la ressource cynégétique tout en respectant les équilibres naturels.

Agréée Association de protection de l'environnement dès 1978, ses actions témoignent du grand intérêt porté à la protection des milieux et des espèces ainsi qu'aux aménagements leur étant favorables.

FONCTIONNEMENT

FÉDÉRAL



Administrateurs



Conseillers techniques



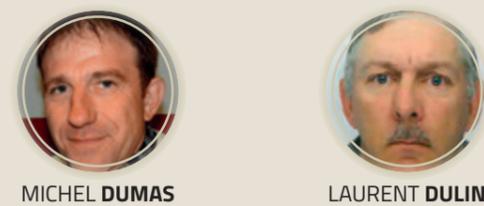
Service technique



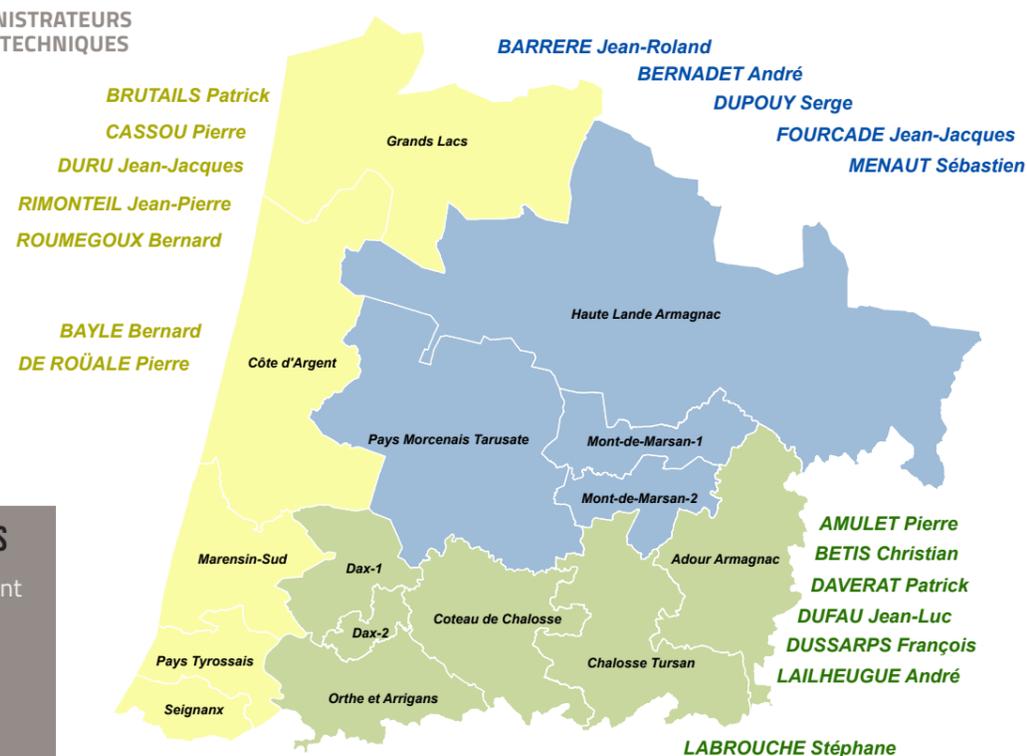
Service administratif



Agents



**SECTEURS ADMINISTRATEURS
ET CONSEILLERS TECHNIQUES**



COMMISSIONS

- Environnement
- Finances
- Technique
- Travaux, Propriétés et Assurances
- Plan de Chasse et de la Forêt
- Dégâts Agricoles

CONTACT ET ADRESSES UTILES



A.C.G.E.L.B.

BROUSSE Didier - BISCARROSSE
canard40@free.fr - 06.81.69.50.76

ALCGE DPM

BAYLE Bernard - AUREILHAN
bayle.bernard1@libertysurf.fr - 06.19.45.67.78

**AMICALE DES CHASSEURS DU GRAND GIBIER
LANDAIS**

LABARCHEDE Thierry - HONTANX - acggl40@gmail.com

AMICALE DES LOUVETIERS

LAVIGNE Jean-Jacques - SAINT-JUSTIN
jeanjacqueslavigne@sfr.fr - 06.25.79.10.82

AMICALE SAINT HUBERT

GINESTAL David - SAINT-ETIENNE-D'ORTHE
david.ginestal@wanadoo.fr - 06.45.49.68.57

ARTEMIS

ANTUNEZ Jean-Luc - MONT-DE-MARSAN
antunezjeanluc@hotmail.com - 06.42.05.40.17

ASSOCIATION AVENIR CHIEN COURANT

BAUBION BROYE Guy - SAINT-CRICQ-DU-GAVE
mairie.stcricqdugave@wanadoo.fr - 06.34.61.16.60

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSES
TRADITIONNELLES A LA MATOLE**

LAGUE Jean-Jacques - TARTAS
lagueadctm@orange.fr - 06.07.86.06.94

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSES
TRADITIONNELLES A LA PALOMBE**

DUTHIL Philippe - LE SEN
philippe.duthil1@orange.fr - 06.32.97.24.28

ASSOCIATION DES JEUNES CHASSEURS DES LANDES

GODRON Guillaume - SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX -
guillaume.godron@gmail.com - 06.09.21.36.06

**ASSOCIATION LANDAISE DES CHASSEURS
D'ALOUETTES AUX PANTES**

CALORME Jean-Pierre - MESSANGES
jeanpierre.calorme@sfr.fr - 06.21.70.66.01

**ASSOCIATION RECHERCHE
DU GRAND GIBIER BLESSÉ 40**

MAISSE Roger - VILLENAVE - rogma@free.fr - 06.19.02.96.05

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES GARDES
PARTICULIERS DES LANDES**

PALLAS Alain - GABARRET
alainpallas40@orange.fr - 06.70.17.43.72

**FÉDÉRATION DES GARDES PARTICULIERS DES
LANDES**

LAFITTE VINCENT - UCHACQ-ET-PARENTIS
lafittevincent@orange.fr - 06.45.17.29.18

CNB

DESBIEYS Jean-Marc - MIMIZAN
mjm_desb@club-internet.fr - 06.21.65.88.95

GIC DE LA LEBE

CABANNES Jean-Michel - CANENX-ET-REAUT
cabannes628@orange.fr - 06.74.08.50.23

LES DIANES DES LANDES

GONZALEZ Marlène - BROCAS
marlou40@live.fr - 06.51.61.83.07

UNUCR

SEBASTIAN Joseph - MESSANGES
joenoelle.sebastian@hotmail.fr - 06.20.81.46.84



PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

----- EUROPE -----

- FACE** : Fédération des Associations de Chasseurs de l'Europe
OMPO : Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental
Comité ORNIS : Comité d'adaptation de la Directive 79/409

----- NATIONAL -----

- MEDDE** : Ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'Energie
GEOC : Groupe d'Expert sur les oiseaux et leur Chasse
FNC : Fédération Nationale des Chasseurs
Associations nationales cynégétiques
UNAPAF : Union Nationale des Piégeurs Agréés
GIFS : Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage
IMPCF : Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique
ANCGE : Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau
CNB : Club National des Bécassiers
BDF : Bécassier de France
OFB : Office Français de la Biodiversité

----- RÉGIONAL -----

- SGAR** : Secrétariat Général aux Affaires Régionales
DREAL : Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CSRPN Nouvelle-Aquitaine : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine
FRC : Fédération Régionale des Chasseurs
DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
CRNA : Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
CRA : Conservatoire des Races d'Aquitaine
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

----- DÉPARTEMENTAL -----

- Préfecture des Landes**
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
CD40 : Conseil Départemental des Landes
CA40 : Chambre d'Agriculture des Landes
FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles
AJA : Association des Jeunes Agriculteurs des Landes
ONF : Office National des Forêts
SYSSO : Syndication des Sylviculteurs du Sud-Ouest
DFCI : Défense de la Forêt contre l'Incendie



1 MISSIONS DE SERVICE PUBLIC D'ORDRE ADMINISTRATIF



LES VALIDATIONS

pour la saison 2019/2020

19 403

Départemental
15 423

soit ↓

-5 157

chasseurs départementaux

X 10

permis nationaux
notamment liée à
la réforme de la chasse

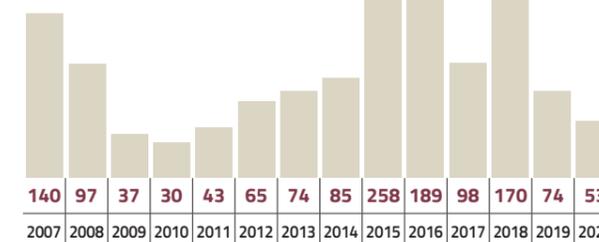
Campagne	Départemental	Nouveaux chasseurs	Permis nationaux	9 J	3 J
09/10	24 610	200	466	106	540
10/11	23 962	277	454	104	524
11/12	23 744	289	426	97	521
12/13	23 142	267	387	131	572
13/14	22 449	256	384	133	702
14/15	22 122	233	346	134	781
15/16	21 526	263	332	135	879
16/17	21 306	291	326	139	927
17/18	21 120	274	344	161	1094
18/19	20 580	251	373	153	1055
19/20	15 423	205	3 775	58	184

Le contexte sanitaire particulier de cette année 2020 n'est pas sans conséquence sur l'organisation des formations. Si dans un premier temps lors du confinement total les formations n'ont pu être assurées, la levée des conditions a permis l'adaptation de celles-ci dans

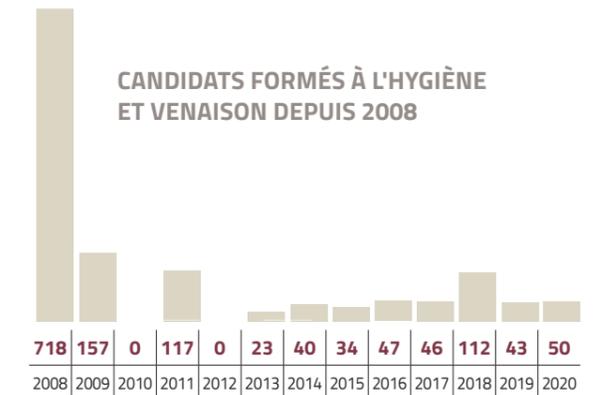
le plus strict respect des gestes barrières. Le personnel technique a mis tout en œuvre pour proposer des formations de qualité tout en assurant la sécurité des participants : désinfection systématique des armes et locaux, nombre de participants limités.

DE FAIT, LE NOMBRE DE CHASSEURS FORMÉS EN 2020 A DIMINUÉ DE 31% PAR RAPPORT À L'ANNÉE PASSÉE.

CANDIDATS FORMÉS À LA SÉCURITÉ EN BATTUE DEPUIS 2007



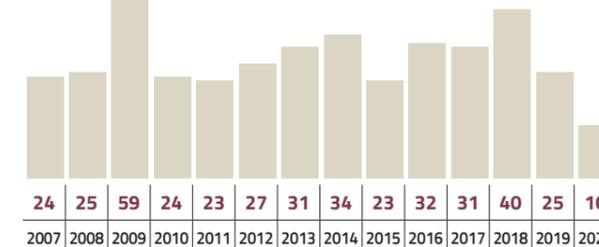
CANDIDATS FORMÉS À L'HYGIÈNE ET VENAISON DEPUIS 2008



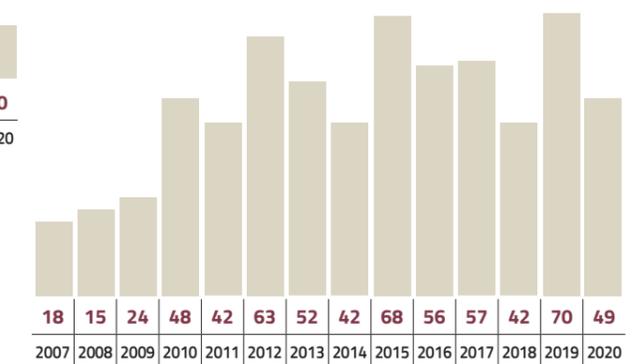
LE PRIX DE LA VALIDATION pour la saison 2019/2020

TYPE DE validation	Adhésion Fédération	Timbre grand gibier national	Redevance cynégétique (OFB)	Droit de timbre (Etat)	Cotisation pour le budget dégât	Prix total
Départementale	91,00 €		44,50 €	9,00 €	4,00 €	148,50 €
Départementale nouveau chasseur = validation nationale	30,00 €	1,00 €	22,25 €	9,00 €		62,25 €
Nationale	91,00 €		96,00 €	9,00 €	4,00 €	200,00 €
Départementale 9 jours	47,50 €		31,00 €	9,00 €		87,50 €
Départementale 3 jours	23,75 €		22,00 €	9,00 €		54,75 €

GARDES PARTICULIERS FORMÉS DEPUIS 2007



PERSONNES FORMÉES À LA CHASSE À L'ARC DEPUIS 2007

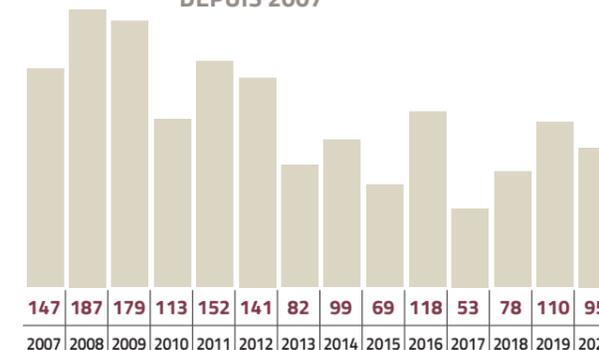


LES FORMATIONS

	SÉANCES 2020	PERSONNES FORMÉES 2020
Hygiène et venaison	2	50
Piégeage	5	95
Arc	2	49
Affût/Approche	4	31
Gardes Particuliers	1	10
Sécurité en battue	6	53
Permis de chasser	6	147

Conformément à l'Article L 423-5 du Code de l'environnement et aux statuts des Fédérations, la FDC40 dispense tout au long de l'année des formations destinées aux chasseurs actuels ou futurs et/ou aux piégeurs. On distingue 7 types de formations.

PIÉGEURS FORMÉS DEPUIS 2007



CHASSEURS FORMÉS AUX MODES AFFÛT/ APPROCHE DEPUIS 2018



Dans le cadre de la réforme de la chasse, le gouvernement a souhaité instaurer une formation décennale de remise à niveau des chasseurs. Instaurée par la loi du 24 juillet 2019, et précisée par l'arrêté du 5/10/2020, cette loi prévoit que chaque chasseur passe tous les 10 ans une formation de remise à niveau sur la sécurité. Attention, il s'agit bien d'une formation et non d'un examen !

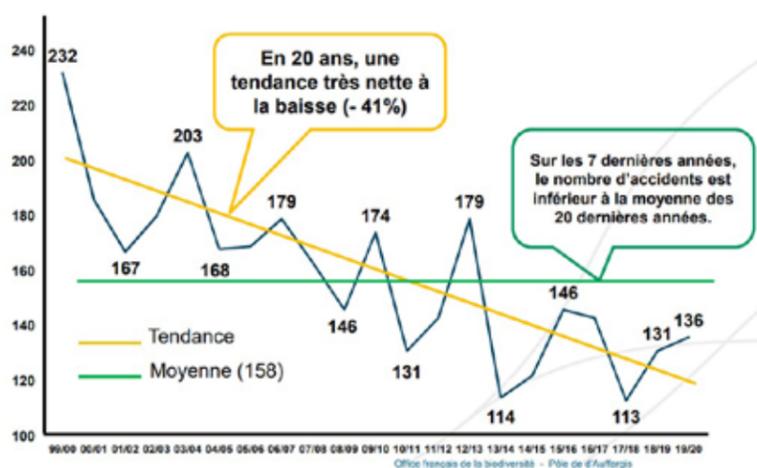
La date prise en compte pour le début de cette obligation est le 5 octobre 2020. La FDC40 a donc 10 ans pour passer en formation tous ses chasseurs, la première échéance sera donc en octobre 2030. Pour l'heure, nous ne savons quel sera le format adapté mais la FDC40 fera le nécessaire pour impacter le moins possible le chasseur landais en réfléchissant à des formations à distance ou dématérialisées.

Dans un contexte où la chasse est décriée par méconnaissance, cette décision permet de montrer une fois encore, la bonne volonté des chasseurs. Cette formation sera l'occasion pour les chasseurs de revoir les règles élémentaires de sécurité sur la base de simulation d'accidents réels ainsi que d'appréhender des éléments balistiques liés à l'utilisation d'arme à feu.

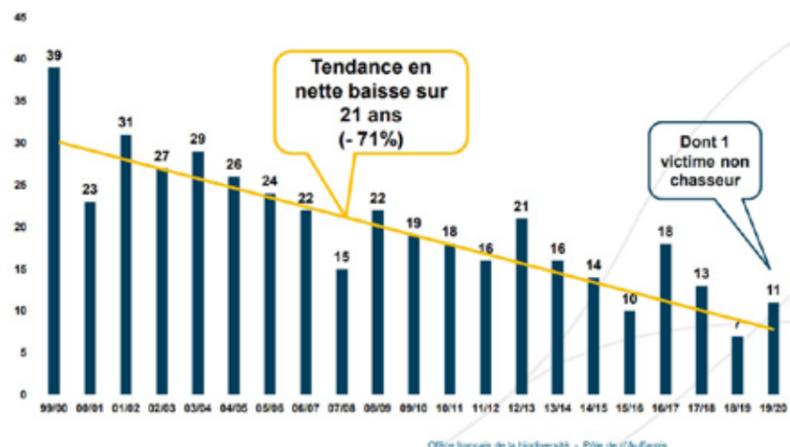
ZOOM SUR LE PERMIS DE CHASSER

MOIS	INSCRITS	ABSENTS	REFUSE	PRESENTS	RECUS	AJOURNES	% RÉUSSITE
MARS	40	6	0	34	24	10	70,59%
AVRIL/MAI	confinement sanitaire lié à la COVID 19						
MAI/JUIN	confinement sanitaire lié à la COVID 19						
JUIN	31	5	0	26	17	9	65,38%
JUILLET	32	3	0	29	18	11	62,07%
AOUT	61	7	0	54	36	18	66,67%
SEPTEMBRE	70	4	0	66	39	27	59,09%
DECEMBRE	35	3	0	40	27	13	40,63%
TOTAL	269	28	0	241	147	94	61,00%

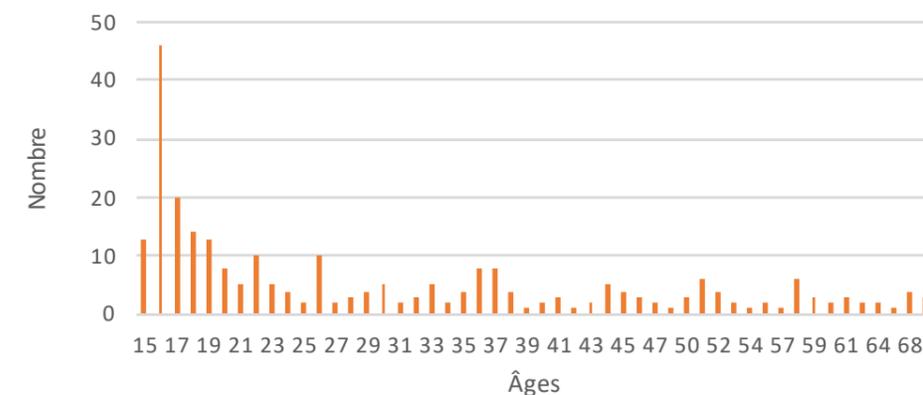
EVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS



EVOLUTION DES ACCIDENTS MORTELS



NOMBRE DE CANDIDATS AU PERMIS EN FONCTION DE L'ÂGE



LE CANDIDAT

L'âge moyen du candidat au permis de chasser est de 30 ans. Cet âge moyen est important, il est expliqué par la présence de candidats âgés, jusqu'à 74 ans. L'âge médian est de 25 ans, c'est-à-dire que la moitié des candidats a 25 ans ou plus et l'autre moitié 25 ans ou moins.

La classe d'âge la plus représentée est, comme à l'accoutumée, celle des 16 ans mais l'âge moyen du candidat au permis de chasser est de 30 ans. Il est relativement important et s'explique par la présence de candidats âgés, certains ayant jusqu'à 69 ans. L'âge médian est de 25 ans, c'est-à-dire que la moitié des candidats a 25 ans ou plus et l'autre moitié 25 ans ou moins.





LE CHASSEUR LANDAIS

Age moyen du chasseur dans les Landes

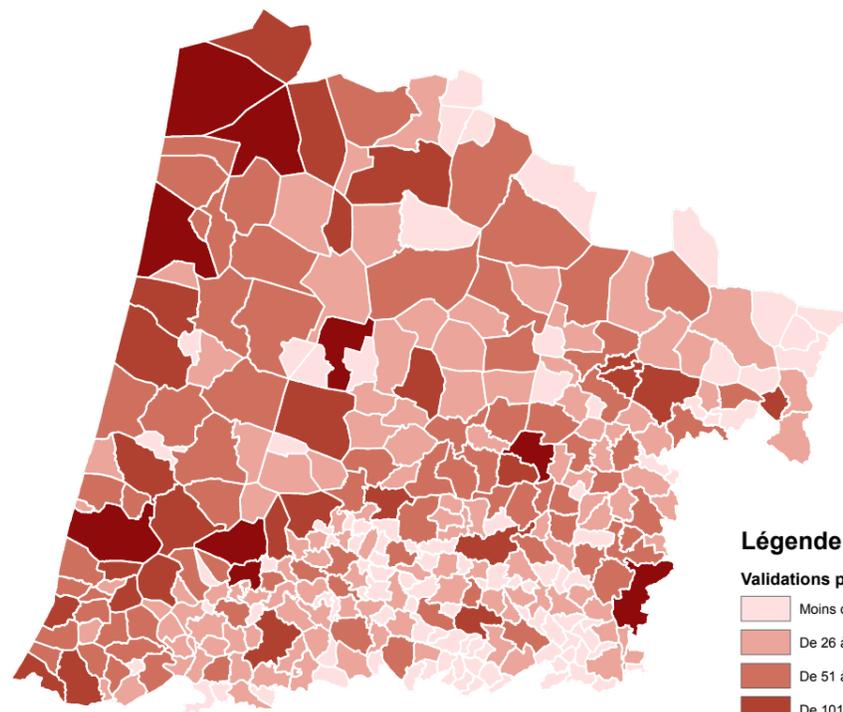
58 ans

L'âge médian est de 61 ans, c'est-à-dire que la moitié des chasseurs ont 61 ans ou plus.

On constate d'année en année que la chasse landaise vieillit bien que les jeunes soient majoritairement dans les sessions de formation.

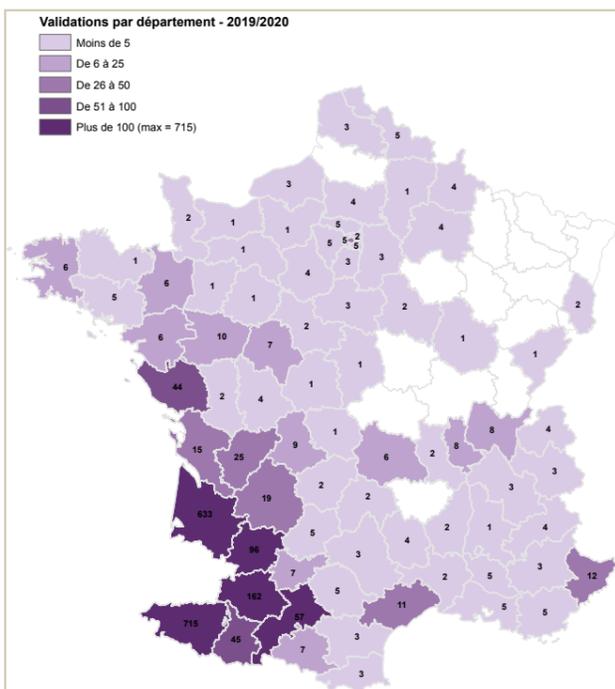
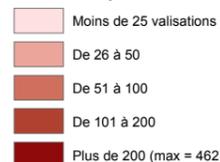
Le chasseur le plus âgé a 98 ans (validation symbolique).

La majorité provient du quart sud-ouest et représente une part non négligeable de nos chasseurs. On note que l'origine de la majorité des chasseurs reste la côte, ce qui correspond à la répartition générale de la population. On remarque néanmoins que la chasse Landaise n'est pas qu'une affaire de Landais puisque notre département accueille des résidents de toute la France, d'Europe et du monde avec des Marocains et Canadiens.



Légende

Validations par commune - 2019/2020



LA COMMUNICATION

Partie intégrante des missions des Fédérations, la communication permet de valoriser l'importance de l'activité cynégétique dans la gestion du milieu naturel et de faire comprendre la nécessaire prise en compte de l'environnement par les acteurs du territoire.

Les expositions et manifestations

La FDC40 participe à certaines grandes manifestations départementales et nationales afin de :

- **Toucher un public aussi large que possible.**
- **Promouvoir les missions de la Fédération et des chasseurs locaux au-delà du sens restrictif de la gestion cynégétique.**
- **Apporter concrètement des éléments d'actions concernant la gestion de populations ou de milieux**
- **Susciter des questions, un débat.**

PENSEZ-Y POUR VOS MANIFESTATIONS : la FDC40 met également à disposition des ACCA qui organisent des manifestations, du matériel d'exposition.

L'expérience montre que la réalisation d'animations reste un bon moyen de communiquer et de faire connaître les actions, ainsi que la pratique de l'activité cynégétique et son intérêt. Pour cela la FDC40 s'entoure de partenaires ancrés au territoire et réalise également nombre d'animations en interne orientées vers le grand public et les scolaires.

Le grand public est généralement invité à visiter les sites de la fédération afin d'y appréhender la notion de zones humides, de faune sauvage, de gestion, d'acteurs locaux. Les animations auprès des scolaires sont plus ciblées sur la découverte et l'apprentissage de la nature en général, où sont expliquées les notions d'écosystème, de milieux, de migration... L'ensemble de ces animations ont mobilisé le personnel technique sur plus de 300 heures, appuyé pour cela par différents partenaires.

Initiée en 1976 par la Fédération des chasseurs, l'action auprès des scolaires est en partie déléguée au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Seignanx et Adour, qui peut, ponctuellement, être aidé par du personnel fédéral. La diversité des sujets abordés permet de réaliser une action complète et pérenne sur l'éducation à l'environnement, la formation et l'animation. Depuis plusieurs années, c'est en moyenne 6 000 élèves/étudiants, une cinquantaine de formations et plusieurs centaines d'animations grand public. L'Association des Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB) participe également à la communication au travers d'un programme d'animations estivales sur les marais du Born qu'elle réhabilite et gère aux côtés de la FDC40



COMMUNICATION DÉMATÉRIALISÉE

La FDC40, en plus de son site internet, intervient régulièrement dans la presse spécialisée ou généraliste et est présente sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) pour une information cynégétique au fil des événements.

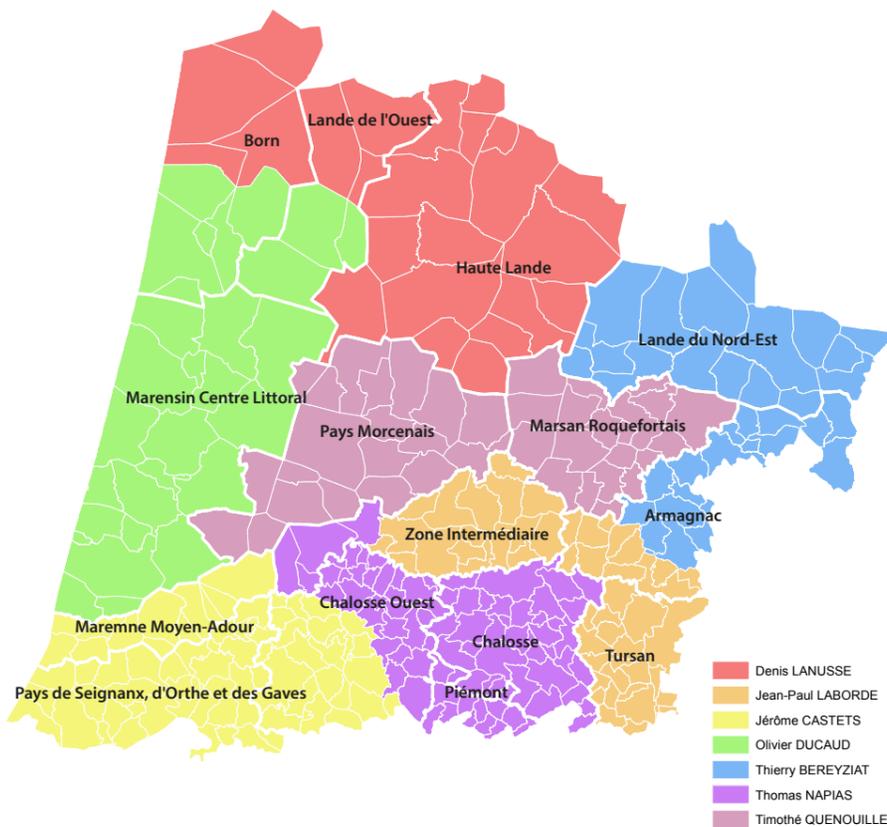
Le site assure un suivi en temps réel de l'évolution de la réglementation, ainsi que les animations encadrées par la Fédération. Il est aussi possible de s'inscrire pour l'examen du permis de chasser, de valider et de payer sa validation saisonnière.

Mais la FDC40 souhaite se structurer dans ce secteur où des carences demeurent notamment en comparaison à nos détracteurs qui manient particulièrement bien l'art de la communication. Raison pour laquelle une stratégie a été initiée en 2020 en faisant appel à un prestataire spécialisé, l'idée étant de proposer un schéma court et attractif pour traiter de l'actualité mais également des sujets de fond propre à la chasse landaise.



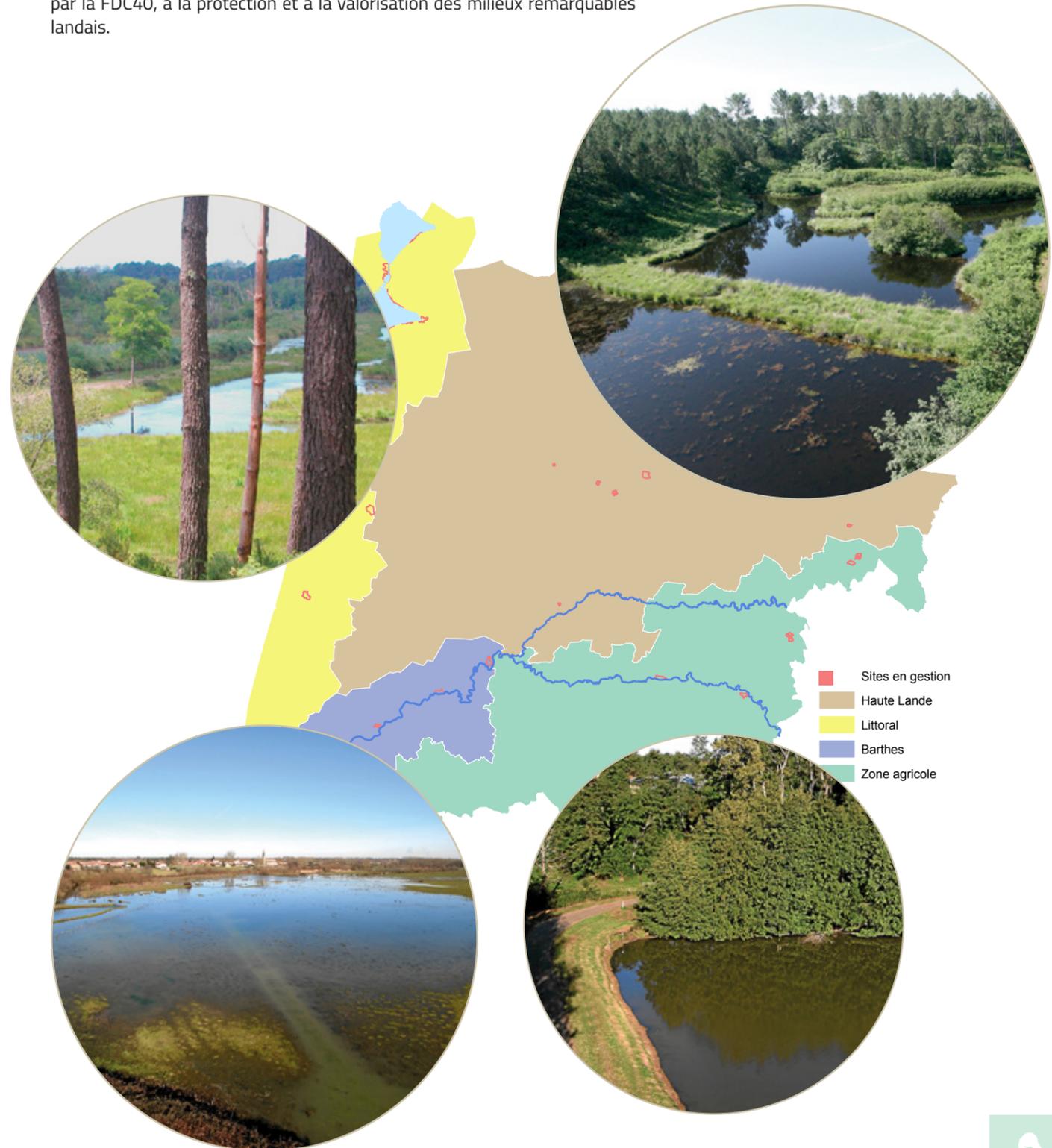
2 MISSIONS DE GESTION TERRITORIALE

Inscrite dans une logique de gestion des espèces, chassables ou non, ainsi que des milieux naturels, la FDC40 participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental ainsi qu'à la protection de la faune sauvage et de ses habitats. C'est une part importante et indispensable de l'activité de la Fédération qui permet de positionner la chasse dans sa durabilité et de préserver les intérêts des chasseurs. La gestion de la faune sauvage et du territoire qui la porte nécessite une organisation rigoureuse. Pour cela le département des Landes est découpé en 15 unités de gestion sur la base du contexte pédoclimatique, patrimonial, agro-sylvicole et faunistique, que se partagent 7 techniciens.



INTERVENTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX ET DES ZONES HUMIDES

La Fédération est engagée dans une démarche de protection et de valorisation de zones humides. Elle a en gestion 30 sites pour une surface de plus de 2000 hectares. La gestion des sites naturels par la FDC40 bénéficie depuis plusieurs années d'un programme départemental « Zones Humides » où Conseil Départemental des Landes, Conseil Régional et Agence de l'Eau Adour Garonne contribuent, au travers du financement des travaux menés par la FDC40, à la protection et à la valorisation des milieux remarquables landais.



BILAN DES ACTIONS 2020 SUR L'ENSEMBLE DES SITES EN GESTION

Dans la logique de conservation des habitats principalement en milieux humides, la FDC40 établit annuellement un programme d'actions afin de faire valoir au niveau institutionnel l'importance de la préservation de ce patrimoine naturel et culturel. Cette démarche est largement validée par l'ensemble de ses partenaires puisqu'elle bénéficie d'un soutien financier du Conseil Départemental des Landes et Régional de Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 20% chacun et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 40%, soit une part d'autofinancement de 20%.

Le maillage de sites permet à la FDC40 de disposer d'une échelle de gestion et d'observation optimale qui permet le suivi de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, de rapaces, d'insectes et d'amphibiens, ainsi qu'un suivi de l'état de la biodiversité (ordinaire et exceptionnelle). Chaque site bénéficie de l'expertise naturaliste de la Fédération, sur lesquels le personnel fédéral assure certains suivis et délègue la mise en place de protocoles plus spécifiques. La réalisation régulière d'inventaires (habitats, faune, flore) permet de dégager les tendances évolutives du milieu et de ses hôtes afin d'adapter la gestion qui en est faite.

LES BARTHES

A l'origine, aménagement humain à but agricole, les Barthes de l'Adour sont aujourd'hui dotées d'une richesse écologique reconnue en raison de leur diversité d'habitats et le fonctionnement hydraulique qui les caractérise. C'est un territoire où beaucoup d'usages se juxtaposent : la chasse, la pêche, l'agriculture, l'élevage et la sylviculture y cohabitent et participent à leur richesse.

La fédération y gère
5 sites
pour 330 ha environ

LE LITTORAL

Le littoral, de par son attrait touristique, est forcément emblématique de notre département. En arrière des dunes littorales, nombre de zones humides et marais côtoient l'urbanisation galopante. La nécessité de préservation de ces sites est donc prépondérante et la présence des grands étangs landais renforce cet attrait. La chasse y est courante avec des techniques parfois très spécialisées. 8 sites y sont gérés pour 606 ha. Les marais et prairies du Born y sont gérés en partenariat avec l'Association des Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB) qui fait partie intégrante du programme « Zones Humides » de la FDC40.

La fédération y gère
8 sites
pour 606 ha

« Au-delà l'aspect écologique, cela permet l'intégration du monde cynégétique dans les politiques publiques de protection des habitats et des espèces »



PIERRE
CASSOU

LA HAUTE LANDE

Plateau forestier et agricole, il est une part importante du plus grand massif forestier continu d'Europe. Les lagunes et zones humides y sont les témoins d'un passé marécageux. Ces zones doivent être préservées pour assurer la continuité du patrimoine écologique du département.

La fédération y gère
11 sites

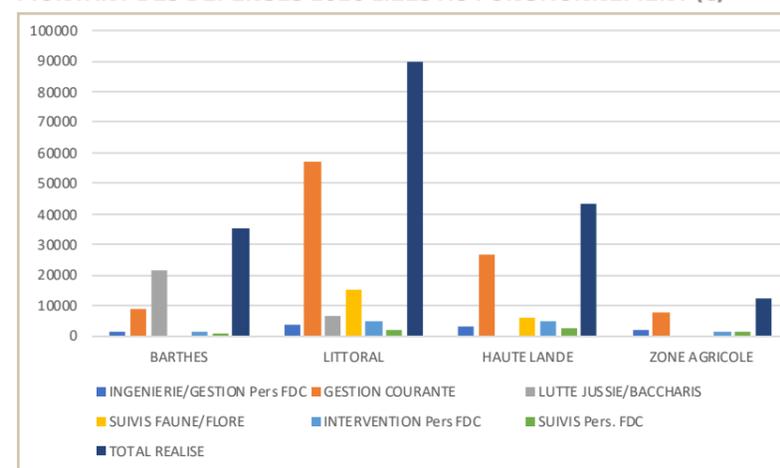
LA ZONE AGRICOLE

Zone de transition entre le bassin aquitain et le piémont pyrénéen, la zone agricole, comme son nom l'indique est riche d'une culture agricole de polyculture et d'élevage. Historiquement moins humide que le plateau landais, cette zone recèle cependant de territoires où la biodiversité est prégnante.

La fédération y gère
6 sites

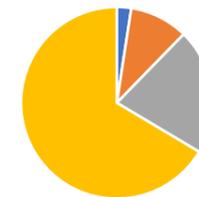


MONTANT DES DÉPENSES 2020 LIÉES AU FONCTIONNEMENT (€)



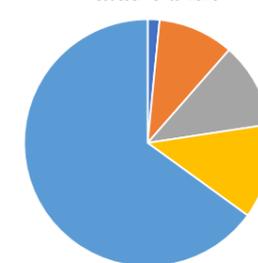
La gestion des zones humides de la FDC40, d'un budget total de 304 540 € pour 2020, bénéficie de subventionnements multiscalaires dont la répartition varie d'une année à l'autre selon les besoins des sites. Ils sont échancés au sein des plans de gestion dont chaque site fait l'objet. De manière générale, les dépenses sont de 2 sortes : les dépenses allouées aux investissements et celles du fonctionnement. Ces sites, en plus de leur importance écologique, ont un rôle certain dans la sensibilisation auprès du grand public. Ils sont régulièrement utilisés par la FDC40 comme support à de nombreuses animations grand public ou bien à titre pédagogique avec les écoles, collèges, lycées ou facultés. Ces animations représentent 1%

du budget total du dossier Zones Humides, le reste étant alloué quasi-exclusivement à l'entretien et aux suivis. Si l'acquisition de sites s'est quelque peu ralentie ces dernières années, il n'en demeure pas moins que la FDC40 souhaite pérenniser sa politique de gestion des milieux naturels tout en se laissant l'opportunité d'intervenir. L'achat de sites est dans la majorité des cas réalisé en partenariat avec un ou plusieurs acteurs institutionnels où la FDC40 sait pouvoir compter sur l'aide du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau, de la Fondation pour la Protection des Habitats et la Faune Sauvage, de Communes et de propriétaires privés



■ Animation/communication ■ Plans de gestion
■ Vaches Marines et Béarnaises ■ Gestion des sites

Investissements 2020



■ HAUTE LANDE ■ LITTORAL ■ MATERIELS DE SUIVI ■ BARTHES ■ VACHES

INTERVENTION DANS LES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX

L'action de la Fédération dans le domaine de la conservation et gestion des habitats, résulte également de son intervention dans les commissions et réunions auprès des organismes et instances intervenant dans ce domaine. Elle intervient à titre d'expert reconnu dans la prise de décisions, depuis plus de 30 ans, et dans la gestion des zones d'intérêt écologique et donc cynégétique. En tant qu'association agréée Association de Protection de la Nature, la FDC40 apporte des éléments de réponse dans les problématiques de conservation des milieux, enjeu fort dans le département des Landes, où l'activité cynégétique y est partie prenante. Ainsi afin de faire valoir l'importance de l'activité chasse au sein du territoire, la Fédération intervient sur plusieurs projets.



PROJETS	TYPE D'INTERVENTION DE LA FDC40
Site Natura 2000 : « Zones humides de l'arrière dune du pays de Born »	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valorisation de l'activité cynégétique ▶ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ▶ Expertise environnementale
Site Natura 2000 : « ZPS et ZSC des Barthes »	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Opérateur technique ▶ Co-animateur
SAGE des Etangs littoraux Born et Buch	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valorisation de l'activité cynégétique ▶ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion et la protection de milieux humides ▶ Expertise environnementale ▶ Participation aux animations
SAGE Adour Aval et SAGE Adour Amont	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valorisation de l'activité cynégétique ▶ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion et la protection de milieux humides ▶ Expertise environnementale
SAGE de la Midouze	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valorisation de l'activité cynégétique ▶ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux
Site Natura 2000 : « Réseau Hydrographique des affluents de la Midouze »	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valorisation de l'activité cynégétique ▶ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ▶ Expertise environnementale ▶ Réhabilitation/Gestion du Marais du Los à Saint-Yaguen
Site Natura 2000, la Gélise	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valorisation de l'activité cynégétique ▶ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ▶ Expertise environnementale
Site Natura 2000, Midou-Ludon	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valorisation de l'activité cynégétique ▶ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ▶ Expertise environnementale
Site Natura 2000 : Le Marensin (4 sites regroupés)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valorisation de l'activité cynégétique ▶ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ▶ Expertise environnementale
Comités de Sites des Barthes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Expertise environnementale ▶ Expertise historique ▶ Participation à l'élaboration des plans de gestion
Comité de site des carrières de Tercis	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Expertise environnementale (avifaune) ▶ Défense des intérêts cynégétiques
Comité régional paritaire sylvicole	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Observatoire des dégâts forestiers par les cervidés ▶ Défense des intérêts des chasseurs
Comité SAFER (membre titulaire)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Défense des intérêts cynégétiques ▶ Maintien des usages
Commission Départementale d'Orientation Agricole	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valorisation de l'activité cynégétique ▶ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ▶ Expertise environnementale
Comité de pilotage des Barthes d'Angresse et Bénèsse-Maremne	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Défense des intérêts cynégétiques ▶ Maintien des usages ▶ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ▶ Expertise environnementale

PROJETS LANDAIS D'ÉCO-CONTRIBUTION

A l'initiative de la FNC, la loi chasse du 24 juillet 2019 a créé un fonds biodiversité dans le cadre du nouvel Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce fonds est abondé par une éco-contribution des chasseurs et de l'État afin de financer des projets portés par les fédérations des chasseurs pour la protection de la biodiversité. L'idée étant d'inscrire la chasse au cœur des politiques cynégétiques et de protection de la nature avec de véritables moyens à résonance multiscale.

Sur chaque validation, le chasseur participe à hauteur de 5 € et l'OFB 10 €. Une redistribution départementale permet alors à chaque FDC de présenter des dossiers environnementaux. Côté Landes, ce sont 6 projets présentés et acceptés dont 5 sont prévus sur 3 ans jusqu'en 2023.

- Plus de 40ha de gestion conservatoire de prairies humides permanentes des Barthes.

- Réhabilitation de prairies naturelles avec cheptel bovin patrimonial (vaches marines).

- 1000 ha d'ouverture et d'entretien de milieux naturels pour le petit gibier.



SOUTIEN ET
COORDINATION
POUR LES ACCA

SOUTIENS ET CONSEILS TECHNIQUES

Assurées par le service technique, ce sont plus de 3000 heures de travail en 2020 qui sont nécessaires pour conseiller et encadrer les missions d'aménagement, de repeuplement, de piégeage, de gestion des réserves, d'appui administratif... des détenteurs de droit de chasse, principalement des ACCA.

Cette année particulièrement avec l'organisation de 23 réunions dans un contexte sanitaire spécifique également, relatives à l'évolution du socle juridique des ACCA. Toutes les ACCA ont été invitées à des réunions d'informations animées par leurs techniciens de secteur pour faire le point des impératifs auxquels elles devront se soustraire (statuts, RIC, ...).

Egalement, en plus de construire les dossiers de modification de réserve pour l'administration et préparer les demandes de plans de chasse en vue de la CDCFS, il est aujourd'hui nouveau pour la FDC40 de gérer la mise à jour des territoires. Tâche quelque peu délicate à laquelle la FDC40 s'est peu à peu formée pour répondre aux besoins des ACCA mais aussi des propriétaires privés.

Enfin, la Fédération assure un rôle de redistribution de l'argent des adhérents pour le faire revenir sur le territoire.

2020 est marquée par la prise des nouvelles compétences issues de la réforme de la chasse. Au 1er janvier, la loi du 24 juillet 2019 confirme l'engagement de la FDC40 auprès de ses adhérents dans la récupération des compétences au travers des missions de la DDTM. Elle devient l'interlocuteur unique des ACCA en termes de gestion (réserves, oppositions, mise à jour des territoires, ...) mais également du plan de chasse.

SUBVENTIONS AUX ACCA

La Fédération oriente une partie de son budget comme retombée directe sur le terrain et les chasseurs. Les Associations Communales de Chasse Agréées sont soutenues financièrement par la Fédération à l'aide de 2 types de subventions : les actions cynégétiques et les points d'encouragement à la gestion.

SUBVENTIONS À L'ACTION CYNÉGÉTIQUE

La FDC40 renouvelle son appui aux ACCA par le biais de subventions afin de soutenir ses adhérents dans les démarches d'aménagement et d'amélioration du territoire. Par ce système d'accompagnement lucratif, la FDC40 souhaite inscrire durablement l'activité cynégétique comme acteur incontournable du développement des territoires et de la protection de la biodiversité.

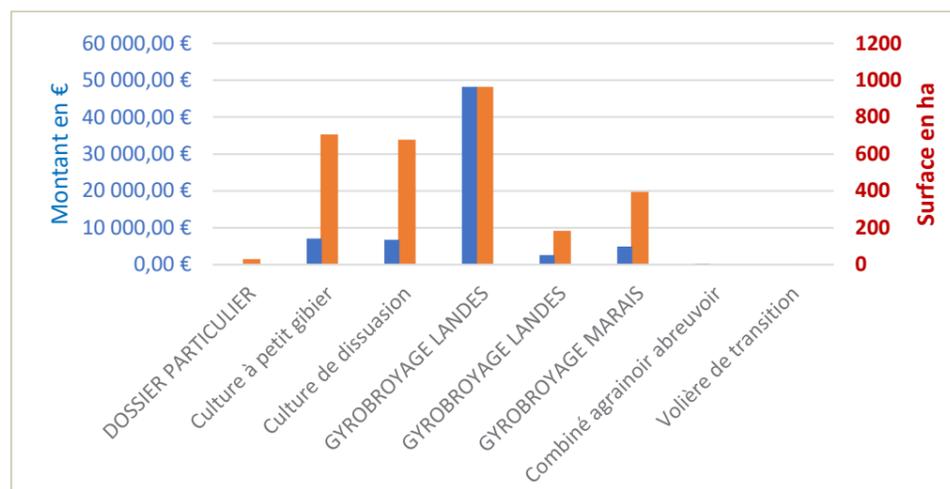
126 ACCA, 1 association (ACGELB) et 1 GIC ont bénéficié de subventions fédérales cette année. Les territoires adhérents qui participent assurent un relai indispensable de l'action fédérale par une gestion cohérente et une valorisation de la plus-value cynégétique pour l'environnement.

Le poste prépondérant reste comme chaque année le girobroyage de landes, suivi de près des cultures à petits gibiers et de dissuasion.

Cette action est très utile pour éviter la fermeture du milieu, et rendre le territoire plus favorable au développement de la petite faune. Associé à l'entretien de culture à la petite faune, il contribue à une action pertinente pour le maintien du petit gibier sur notre territoire et bénéficie à une multitude d'autres espèces.

Ce sont donc 148 010,72 €, soit 5 000€ de plus que l'an passé, qui ont été redistribués aux territoires sous la forme de subventions à l'action cynégétique.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS FÉDÉRALES



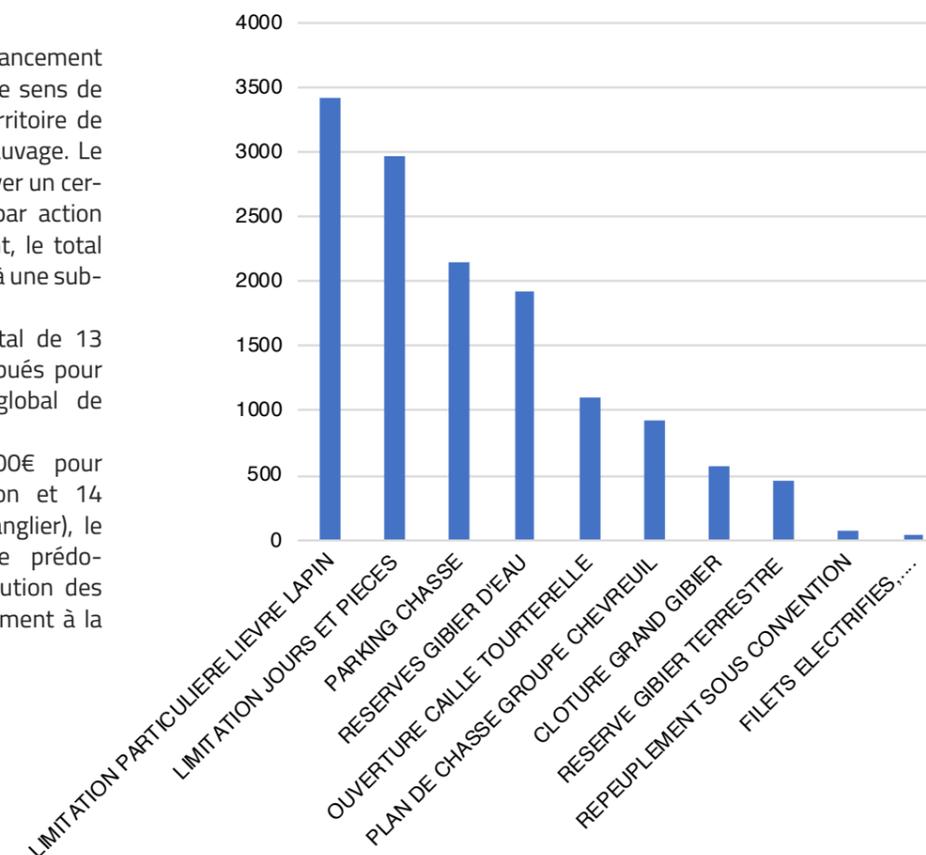
ENCOURAGEMENTS À LA GESTION

Le but est d'aider au financement d'actions qui vont dans le sens de la gestion durable du territoire de chasse et de la faune sauvage. Le principe est alors d'octroyer un certain nombre de points par action aux ACCA qui les mènent, le total des points donnant droit à une subvention fédérale.

Pour 2019/2020, un total de 13 642 points ont été attribués pour un subventionnement global de 130 305 €.

Avec 51 480€ (37 200€ pour l'agrainage de dissuasion et 14 280€ pour la gestion sanglier), le poste « sanglier » reste prédominant dans la redistribution des subventions d'encouragement à la gestion.

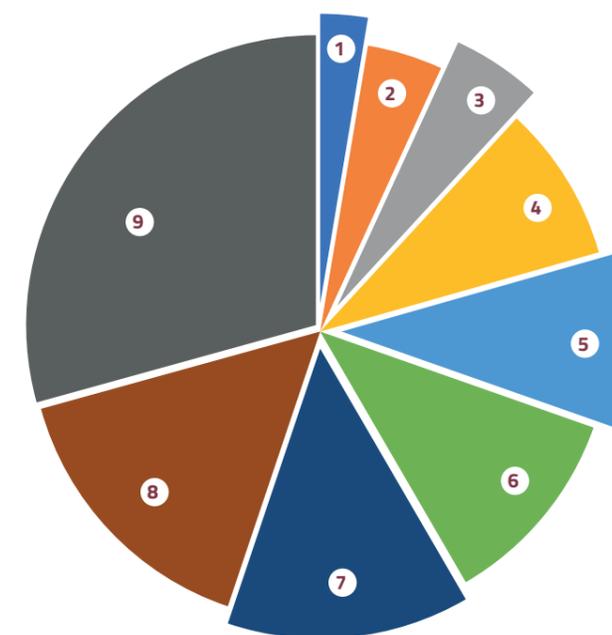
RÉPARTITION DES POINTS D'ENCOURAGEMENT À LA GESTION



245 ACCA, 5 AICA et 1 société militaire participent à l'encouragement à la gestion. Le taux de participation des ACCA (plus de 75%) est satisfaisant et nous permet d'encadrer une gestion pertinente et homogène

sur l'ensemble du territoire. En moyenne les territoires ont obtenu 54 points au cours de la saison, la participation reste donc active mais demeure toujours très accaparée par la gestion du Sanglier.

- 1 Clôture grand gibier
- 2 Plan de chasse groupe chevreuil
- 3 Ouverture caille tourterelle
- 4 Réserve gibier d'eau
- 5 Parking chasse
- 6 Gestion sanglier
- 7 Limitation jours et pièces
- 8 Limitation particulière lièvre lapin
- 9 Agrainage dissuasif



3 MISSIONS DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE saison 2019/2020



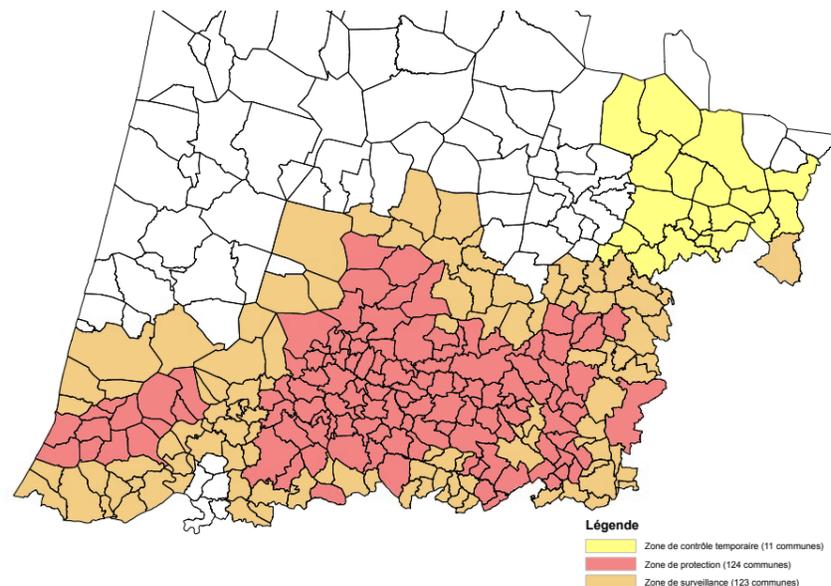
L'action en faveur des milieux est une part importante des actions de l'équipe fédérale, face à un territoire qui a subi et subit toujours des mutations importantes. L'action des chasseurs en faveur de la préservation de sa richesse est primordiale pour la chasse, pour le paysage et pour l'intérêt général.

 <p>SANGLIER</p> <p>Prélèvements affût</p> <p>2946</p>	<p>Nombre battues ACCA</p> <p>5 335</p> <p>.....</p> <p>Prélèvements en battues ACCA</p> <p>10 453</p>	<p>Nombre battues administratives</p> <p>69</p> <p>.....</p> <p>Prélèvements en battues administratives</p> <p>133</p>	<p>Nombre battues mois de mars</p> <p>554</p> <p>.....</p> <p>Prélèvements mois de mars</p> <p>1327</p>
 <p>ALOUETTES aux engins</p> <p>PANTES postes actifs</p> <p>955</p> <p>PANTES prélèvements</p> <p>52 717</p>	<p>BÉCASSES</p>  <p>Prélèvements dans les Landes</p> <p>29 780</p> <p>GIBIER D'EAU 7 principales espèces prélevées</p> <p>NUITS CHASSÉES</p> <p>13 268</p> <p>SARCELLE D'HIVER</p> <p>3 663</p> <p>CANARD SOUCHET</p> <p>1 769</p> <p>CANARD COLVERT</p> <p>1 389</p> <p>CANARD SIFFLEUR</p> <p>697</p> <p>CANARD CHIPEAU</p> <p>666</p> <p>CANARD PILET</p> <p>447</p> <p>OIE CENDRÉE</p> <p>749</p>	<p>CHEVREUILS</p>  <p>battues</p> <p>2 960</p> <p>.....</p> <p>prélèvements</p> <p>12 638</p> <p>.....</p> <p>prélèvements à l'affût</p> <p>2 242</p>	<p>CERFS ET BICHES</p>  <p>battues</p> <p>950</p> <p>.....</p> <p>prélèvements cerfs</p> <p>532</p> <p>.....</p> <p>prélèvements biches</p> <p>723</p>
 <p>MATOLES postes actifs</p> <p>466</p> <p>MATOLES prélèvements</p> <p>3 098</p>			

GESTION DES ESPÈCES

ENJEUX SANITAIRES

Une fois n'est pas coutume. Si nous avions été épargnés ces deux dernières saisons, la grippe aviaire a fait son retour en 2020. Convaincue que la faune sauvage est incriminée à tort et dans un soutien sans faille avec les éleveurs qui ont subi cette crise, la FDC40 n'a eu de cesse de défendre l'intérêt de la chasse. Si dans un premier temps la chasse a été fermée sur un tiers du département, les discussions avec l'administration ont amené à un consensus permettant la reprise de la chasse. En effet, l'interdiction exclusive du gibier à plume a suscité l'incompréhension de tous. Le choix de la sensibilisation des chasseurs pour la poursuite du rôle de sentinelle que joue le chasseur a eu raison de la prise de mesures perçues comme punitives.



LE GRAND GIBIER

Les populations de grand gibier sont scrupuleusement suivies dans le cadre de nos missions de gestion de la faune sauvage. Pour ce faire, une batterie d'indicateurs sont interprétés chaque année afin d'obtenir une connaissance fine des tendances évolutives des populations.

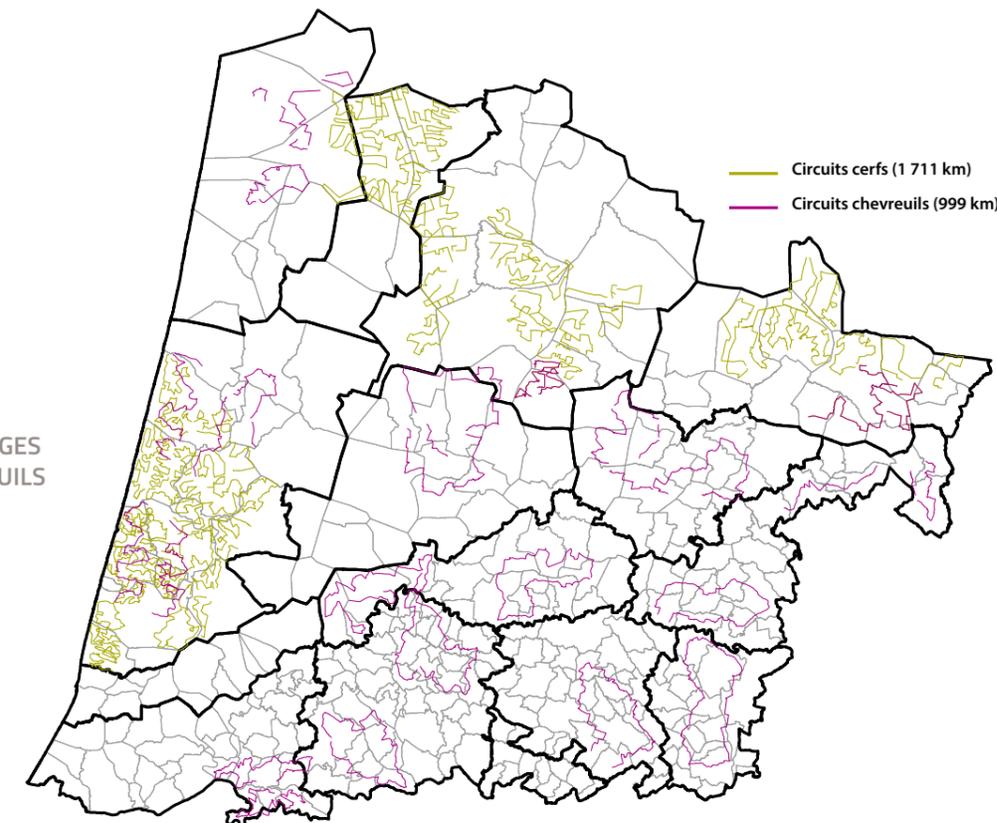
- **L'Indice Kilométrique Nocturne (IKN) :** Il s'agit d'identifier un indice d'animaux au kilomètre à partir de circuits de comptages répétés annuellement, au phare la nuit, en parcourant tous les types de milieux sur les différents massifs. C'est l'évolution de cet indice qui permet d'analyser les composantes des populations.
- **L'analyse des carnets battue et le contact avec les détenteurs de droits de chasse :** Chaque année l'analyse du nombre moyen de prélèvements par battue ou la vitesse de réalisation sont autant d'indicateurs qui permettent d'analyser l'évolution des populations de cervidés.

- **Le suivi en temps réel des dégâts :** Le suivi des dégâts agricoles (et éventuellement forestiers) permet d'obtenir une information ponctuelle sur la teneur d'une population et de son impact. Il s'agit d'un complément aux autres indicateurs qui permet de distiller des informations très ponctuelles et de réagir rapidement à un problème de populations.
- **Le suivi des abrouissements :** Dans le cadre du suivi du chevreuil, un nombre conséquent de parcelles de 2 ans font l'objet de relevés selon l'application du protocole mis au point par l'IRSTEA. L'information est utile à 2 niveaux : elle permet d'identifier cartographiquement les

secteurs où les déséquilibres sont importants et l'évolution inter-annuelle du taux moyen complète la connaissance de l'évolution des densités de chevreuils par I.K.N.

- **Le suivi de l'Écorçage,** dans le panel des bio-indicateurs, l'analyse des taux d'écorçage par échantillonnage permet d'apporter un complément pour l'analyse de l'évolution des populations de cerfs.

CIRCUITS COMPTAGES CERFS ET CHEVREUILS



Le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*)

La compilation de ces indices et leurs analyses permettent la présentation d'un plan de chasse rigoureux et adapté lors des Conseils Départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS). Ceci en vue de proposer des plans de chasse qui respectent l'équilibre agro-sylvo-cyégétique et qui conviennent aux propriétaires forestiers, leurs représentants ainsi qu'aux chasseurs, en charge de

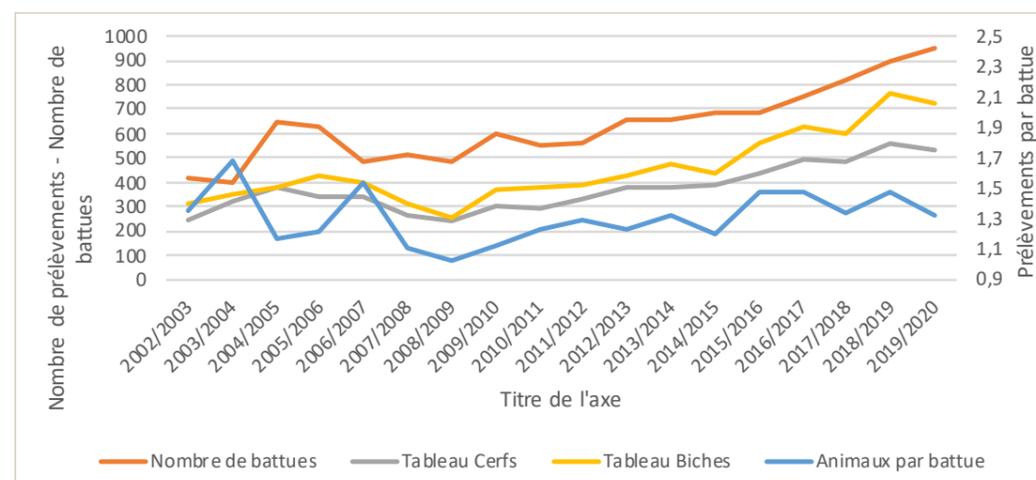
l'accomplissement de ces derniers. Le Préfet, sur avis de la commission où sont représentés l'ensemble des partenaires (Agriculteurs, piégeurs, Associations naturalistes) approuve ou désapprouve les propositions.

Les circuits de comptages cerfs sont concentrés sur les 4 Massifs de présence de populations de cerfs : massif Nord-Est, massif

Nord-Ouest, Haute-Loire et Marensin étaient eux réalisés jusqu'à l'heure tous les ans.

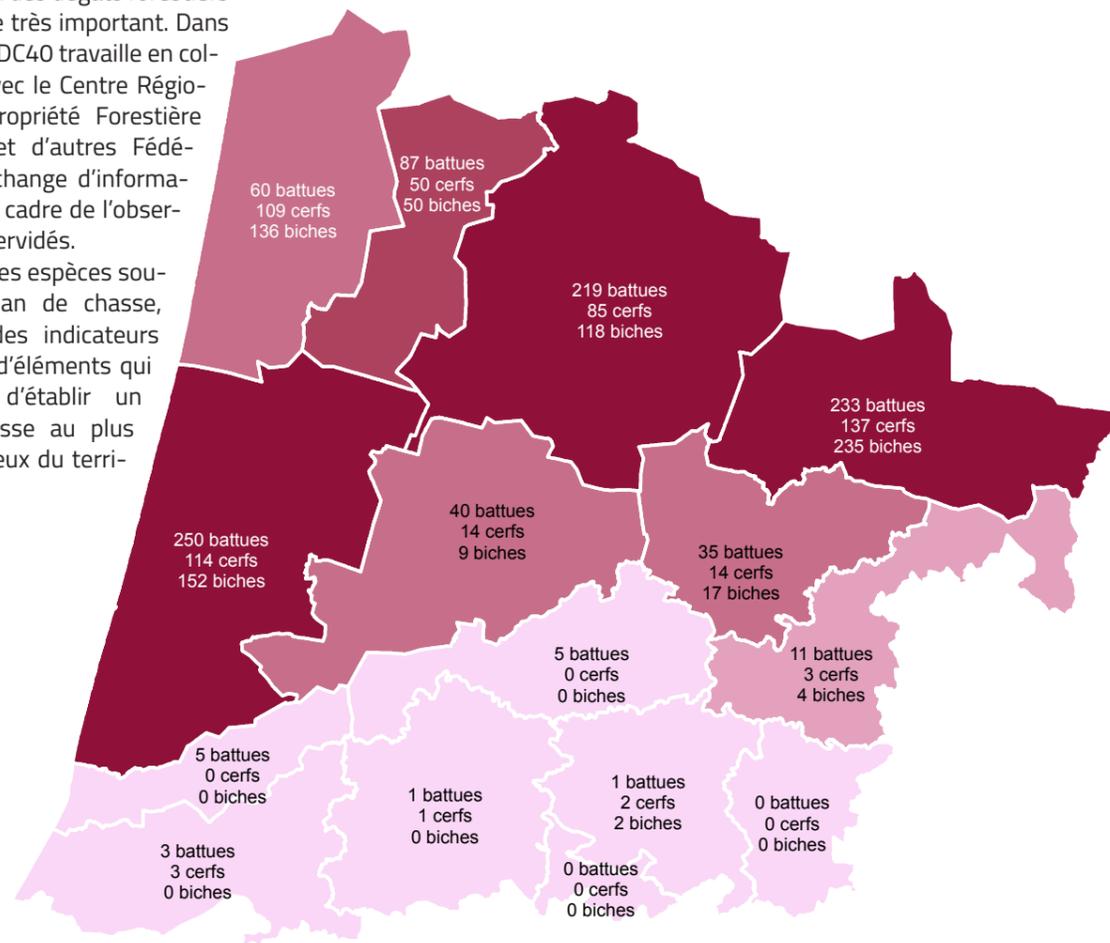
Une année sur deux, ce sont les comptages du massif « Haute-Loire » qui sont réalisés, puis l'année suivante les comptages des massifs Nord-Est et Nord-Ouest. Les comptages dans le Marensin, étaient eux réalisés jusqu'à l'heure tous les ans.

RÉSULTATS DES BATTUES CERFS ET BICHES DEPUIS 2002

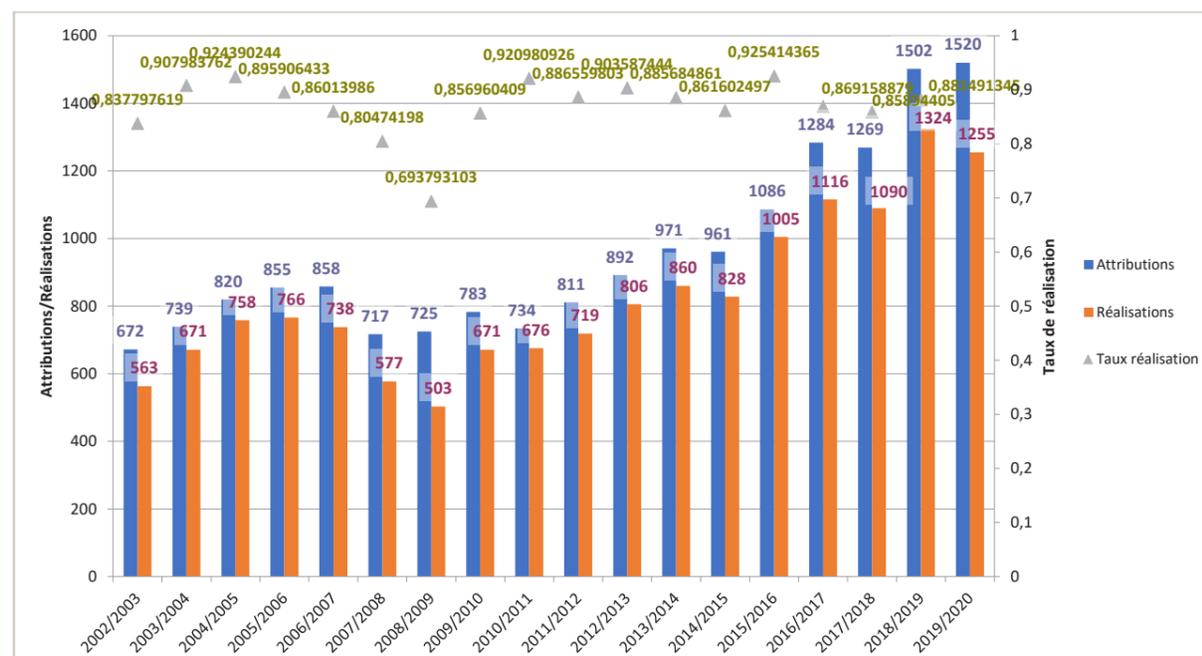


La prévention des dégâts forestiers est un thème très important. Dans ce cadre, la FDC40 travaille en collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine et d'autres Fédérations à l'échange d'informations dans le cadre de l'observatoire des cervidés.

Pour toutes les espèces soumises au plan de chasse, l'ensemble des indicateurs sont autant d'éléments qui permettent d'établir un plan de chasse au plus près des enjeux du territoire.



ATTRIBUTIONS, RÉALISATIONS ET TAUX DE RÉALISATIONS DES PLANS DE CHASSE GRANDS CERVIDÉS DEPUIS 2002

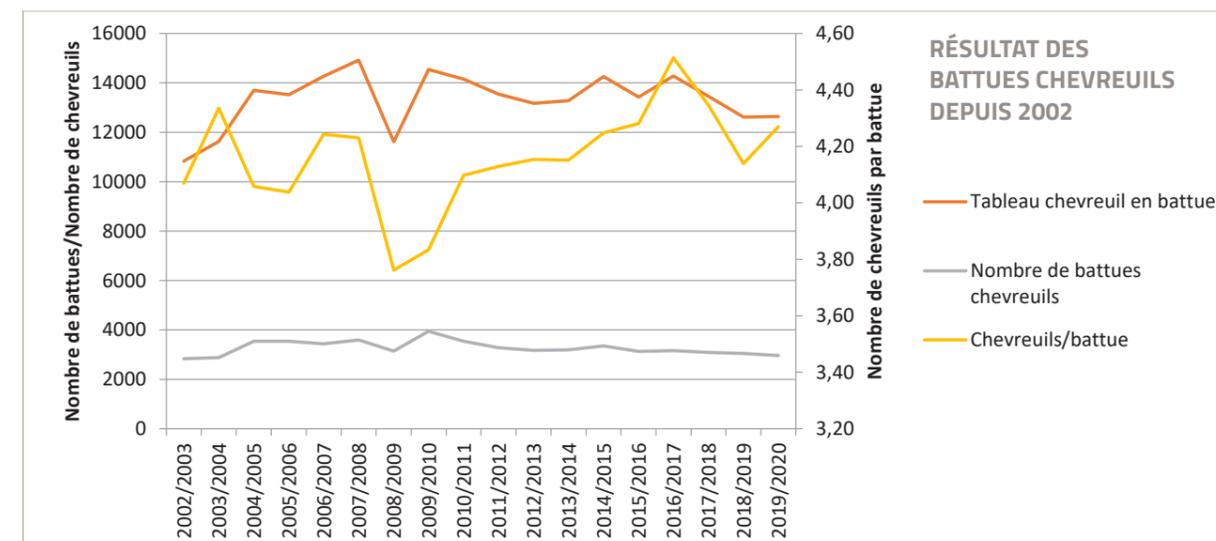
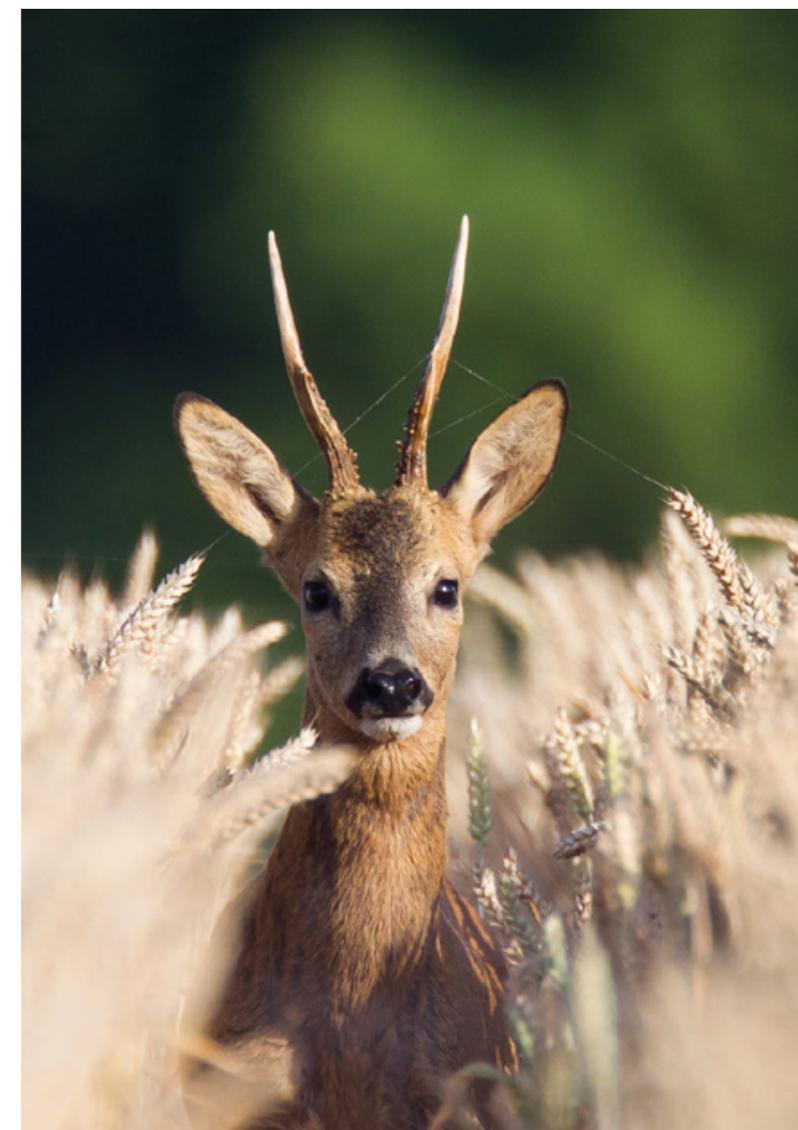


Le Chevreuil (*Capreolus capreolus*)

Présent aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national, ce petit cervidé tourne prioritairement son alimentation vers les végétaux ligneux (ronces, arbustes...) lui conférant un certain enjeu sur notre massif forestier. Rappelons que depuis 2008, sa gestion s'organise via un plan de chasse triennal basé sur l'Indice Kilométrique Nocturne, l'analyse des carnets battue et le contact avec les détenteurs de droits de chasse ainsi que le suivi des abrutissements.

Présent sur tout le département, les comptages annuels sont réalisés sur l'ensemble du territoire. Comme pour le cerf, de la batterie d'indicateurs découle l'estimation du plan de chasse.

Le nombre de chevreuils prélevés en battues sur le département reste important. On note une légère diminution du nombre de battues et du nombre de prélèvement en battue pouvant s'expliquer par une plus large contribution des tirs d'été en ouverture anticipée à la réalisation des plans de chasse. En effet, les ACCA se tournent de plus en plus vers des prélèvements du chevreuil à l'approche ou à l'affût pour se libérer du temps au profit de la régulation des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD), notamment du sanglier.



Le Sanglier (*Sus scrofa*)

Mammifère omnivore inféodé aux milieux boisés, le sanglier est maintenant couramment rencontré dans les différents habitats que propose le département des Landes. Caractérisé par son incroyable capacité d'adaptation, la gestion du sanglier est aujourd'hui un sujet qui cristallise au-delà des frontières départementales, nationales, européennes... En raison de son assolement très particulier, unique en France, les

conséquences des forts noyaux de populations sont rapidement problématiques dans les Landes. Une agriculture uniforme et à forte valeur ajoutée, une pinède pauvre en nourriture forestière, obligent une gestion en flux tendu des populations.

La gestion cohérente des populations de sangliers ne s'organise alors qu'à partir du volontariat et de la sensibilisation des chasseurs.

Contrairement au cervidé, l'application de protocole de suivis est difficile chez le sanglier de par ses caractéristiques comportementales.

La saison 2019/2020, à l'image de ces dernières années, voit continuellement monter le tableau total de prélèvements de sangliers. Effectivement, cette saison est caractérisée par un tableau de prélèvements record.

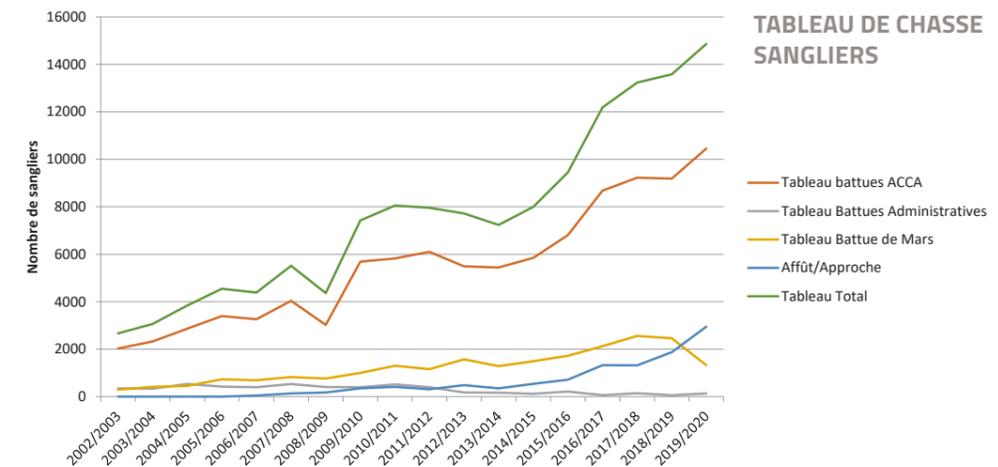
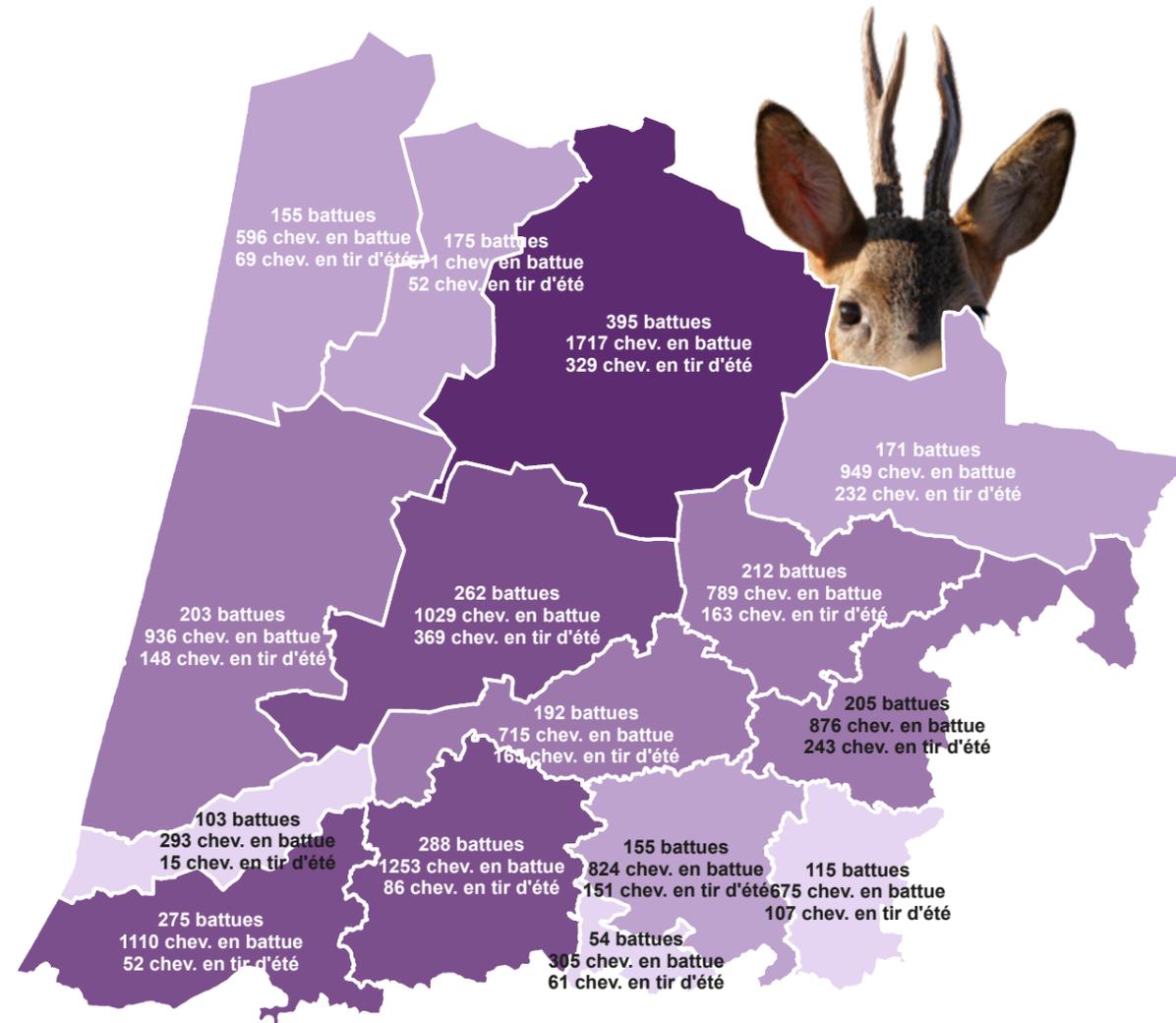


TABLEAU DE CHASSE SANGLIERS

Cet état de fait traduit une réelle prise de conscience des chasseurs qui s'illustre par une pression de chasse de plus en plus accrue malgré un contexte où la réalisation est de plus en plus difficile (nombre de chasseurs qui diminue, urbanisation galopante, contraintes administratives).

On note cette année une chute du nombre de battues au mois de mars directement corrélée à l'état sanitaire national où les chasseurs landais ont connu le confinement dès la mi-mars au profit des actions administratives et de la chasse individuelle avec une explosion de l'affût au sanglier grâce à la FDC40 qui a réussi à obtenir auprès de l'administration, qu'on remercie, pour permettre aux chasseurs de venir en aide aux agriculteurs.

	Battues ACCA	Battues Administratives	Battues mois de Mars	TOTAL
2017/2018	5202	84	1224	6510
2018/2019	5274	32	1272	6578
2019/2020	5335	69	554	5958

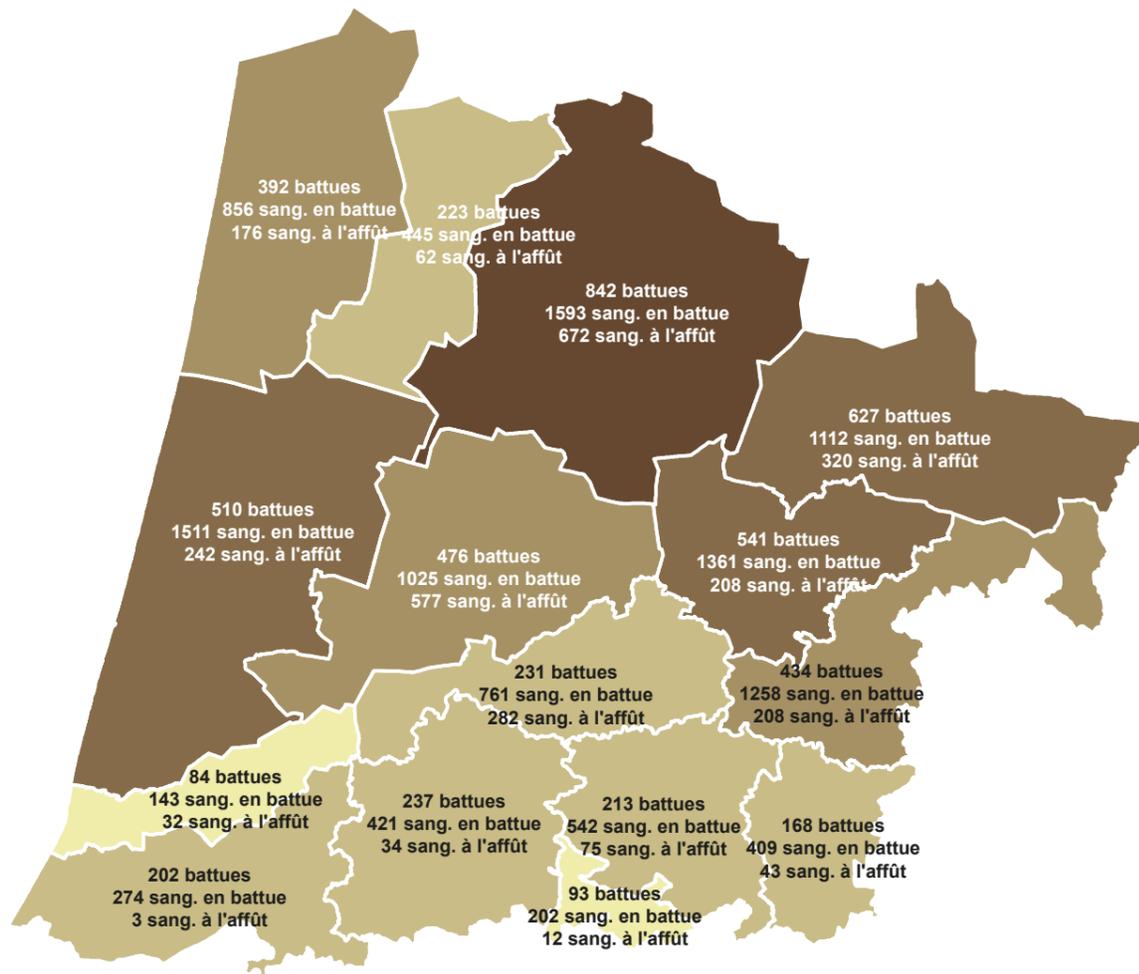
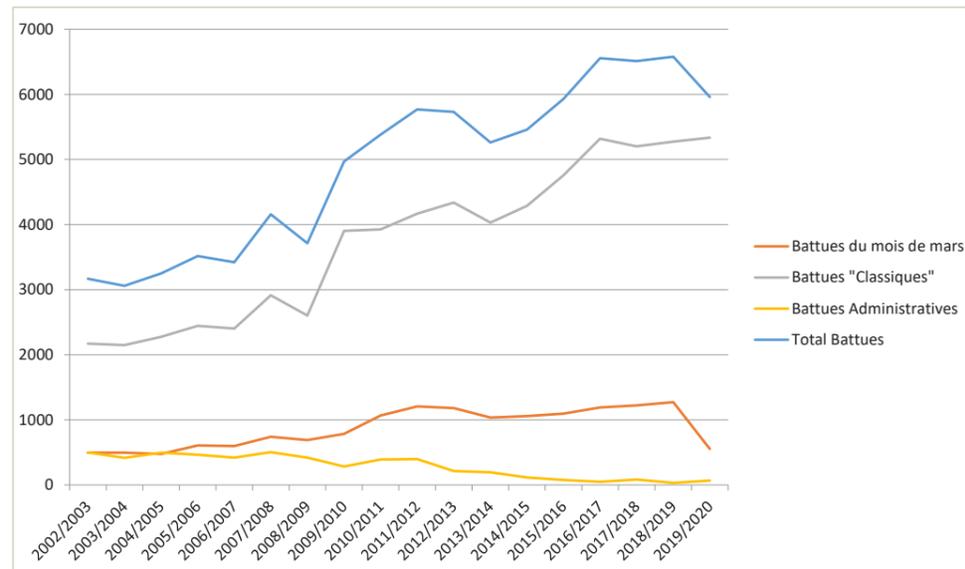


Au sujet du tir d'été, depuis son instauration les prélèvements en tir d'été n'ont cessé d'augmenter jusqu'à cette saison 2018/2019 atteignant jusqu'à plus de 10% du plan de chasse pour quasiment la moitié des communes pratiquantes.

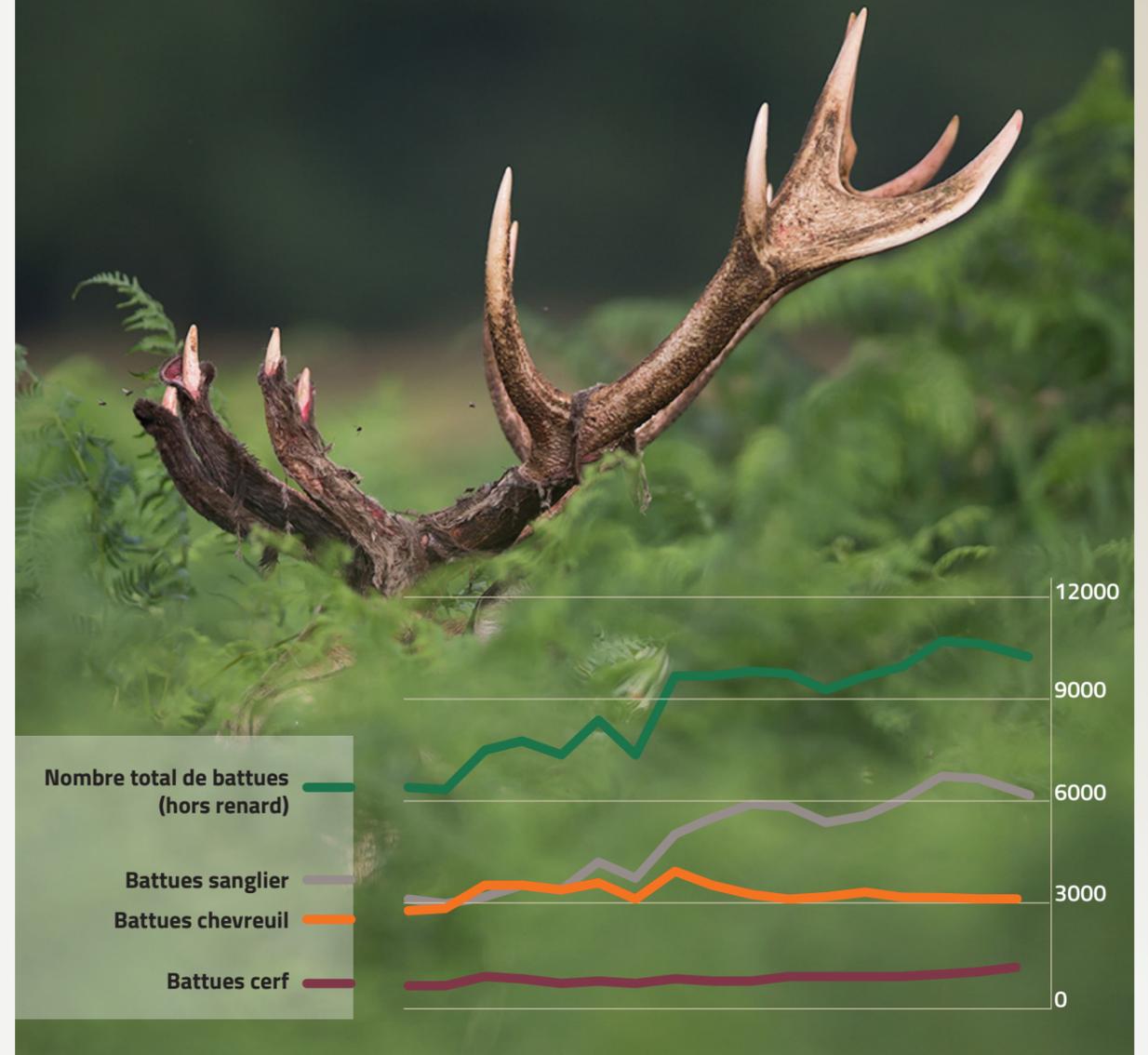
La FDC40 ne peut qu'encourager cette pratique car elle intervient en complément des prélèvements en battues sur les secteurs urbanisés notamment et représente un mode de chasse attirant une population de jeunes chasseurs. Il est également rappelé que, comme son nom ne l'indique pas, le tir d'été peut être réalisé en hiver. Par abus de langage, nous appelons tir d'été les prélèvements réalisés à l'approche ou à l'affût durant l'ouverture anticipée.

	Prélèvements	Communes présentant un prélèvement tir d'été
2008/2009	235	54
2009/2010	205	53
2010/2011	224	54
2011/2012	260	58
2012/2013	406	75
2013/2014	432	77
2014/2015	525	100
2015/2016	826	100
2016/2017	1308	138
2017/2018	1336	145
2018/2019	1708	160
2019/2020	2242	236

EVOLUTION DU NOMBRE DE BATTUES AU SANGLIER



BILAN GRAND GIBIER 2020



EVOLUTION DU NOMBRE DE BATTUES RÉALISÉES DANS LES LANDES DEPUIS 2002/2003

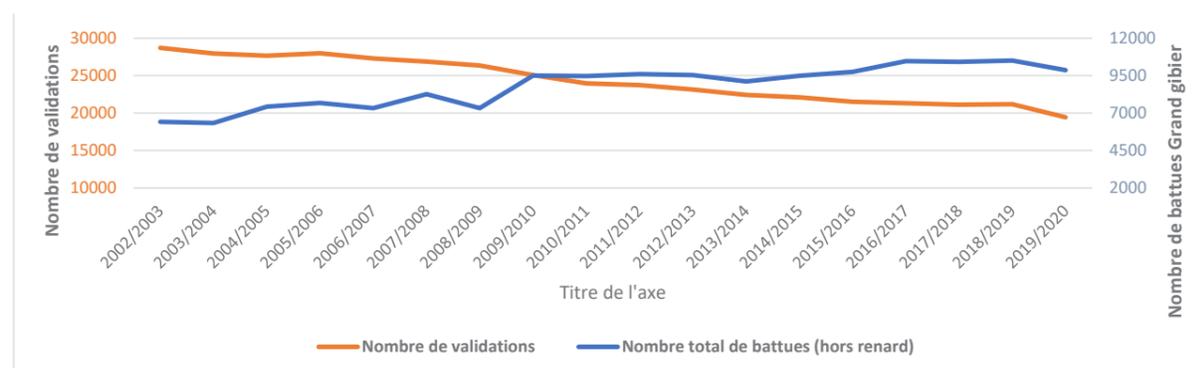
	Nombre de Battues	Tableau Battues	Tableau total (avec affût approche)
Sanglier	5 958	11 913	14 859
Chevreuil	2 960	12 638	14 880
Cerf	950	1 255	1 255
Renard	915	1 841	1 841 soit un total de 6 841 avec le piégeage

On constate une légère augmentation du nombre de battues avec un total de 10 783 battues au grand gibier malgré une saison écourtée en mars. Les enjeux sylvicoles et agricoles sont donc pleinement pris en compte au travers d'une pression de chasse sur le grand gibier qui demeure importante dans notre département mais ne doit pas occulter une dure réalité qui se trame depuis quelques années main-

tenant, avec une population de chasseurs vieillissante dont les capacités ne sont pas illimitées. Rappelons-le, les chasseurs restent des bénévoles pour lesquels il est demandé de remplir des missions de service public. Leur engagement sur le territoire est immense mais fait face également à de nouveaux problèmes, tels que la difficulté à réaliser des battues notamment à cause de l'urbanisation et du mul-

ti-usage des milieux naturels et des dangers que cela représente. La demande incessante d'augmenter la pression de chasse devient de moins en moins recevable. Incontestablement, l'effort humain porté depuis ces dernières années est considérable, et la FDC40 espère qu'il ne va pas entraîner une rupture sur la sociologie des chasseurs.

EVOLUTION COMPARÉE DU NOMBRE DE BATTUES GRAND GIBIER ET DU NOMBRE DE VALIDATIONS



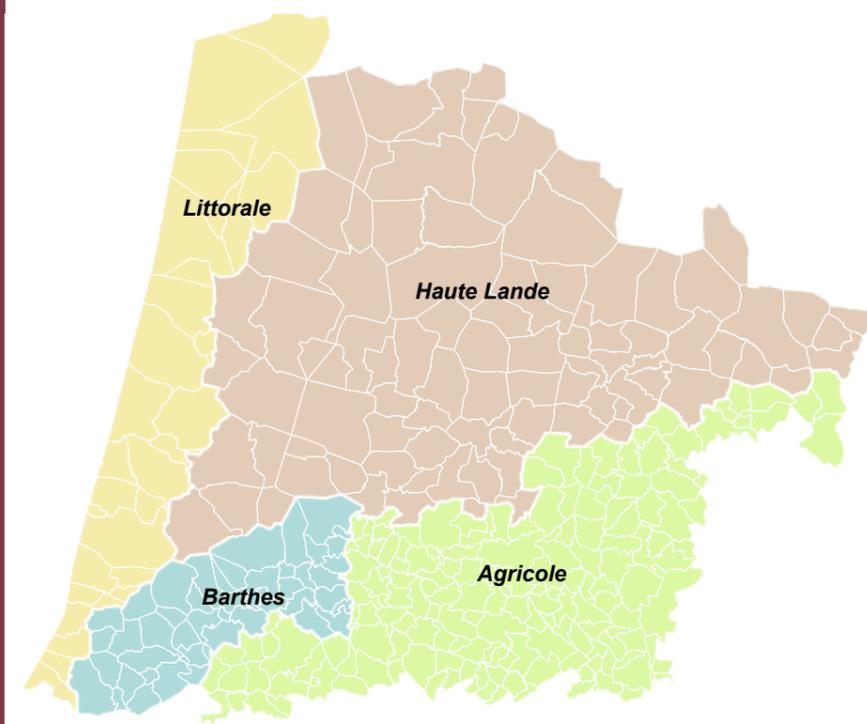
LES MIGRATEURS TERRESTRES



Le gibier migrateur terrestre représente un enjeu patrimonial et culturel majeur inscrit dans l'ADN du chasseur landais.

Dans le sud-ouest, site majeur d'hivernage d'espèces migratrices, les chasseurs doivent faire valoir leur expertise en ce qui concerne, la Palombe, l'Alouette et la Bécasse des bois. Des moyens importants sur le plan technique sont déployés par la FDC40 pour obtenir une connaissance fine de ces espèces, garante d'une gestion durable.

Dans le cadre du suivi des principaux migrateurs terrestres, la méthodologie utilisée correspond à des méthodes standard reconnues. Elles se déclinent ensuite dans leur application et dans leur technicité pour s'adapter au contexte de l'espèce et du milieu concerné. Les deux principales méthodes de suivi des oiseaux migrateurs sont les comptages et le baguage.



La Palombe (*Columba palumbus*)

Le Pigeon ramier, communément appelé Palombe dans le Sud-Ouest est un oiseau migrateur devenu parfois sédentaire dans les pays tempérés. Cette espèce est emblématique sur notre territoire et suscite un engouement et une fascination remarquable.

LE GIFS

Structure associative regroupant 13 Fédérations du Sud-Ouest (Midi Pyrénées et Aquitaine) basée sur l'acquisition de connaissances de l'espèce pour pérenniser les actions engagées sur la palombe. Les travaux portent sur le suivi des populations, leur variabilité génétique, les protocoles ainsi que les outils de gestion durable. Pour plus de détails vous pouvez suivre les travaux du GIFS sur le site internet : www.gifs-france.com N'hésitez pas à contacter le GIFS : frc.aquitaine@yahoo.fr

La chasse à la palombe est bien plus qu'une chasse sur notre territoire, c'est une culture à part entière. Nous en voulons pour preuve sa diversité d'applications. Palombières au filet, au fusil, pylônes, sont autant de techniques issues de nombreuses années de transmission d'expérience.

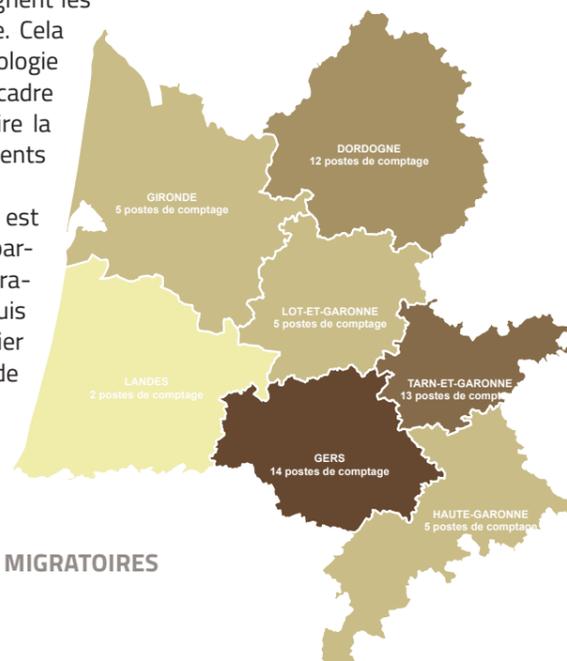
SUIVI DE LA MIGRATION

SUIVI DE LA MIGRATION EN PLAINE SAISON 2019/2020

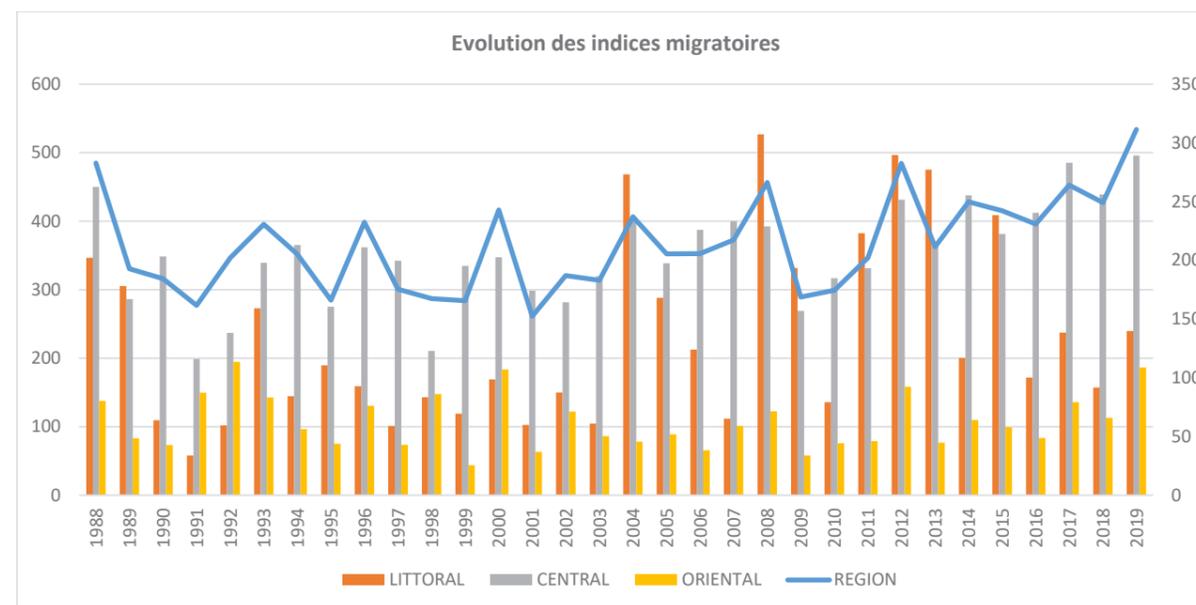
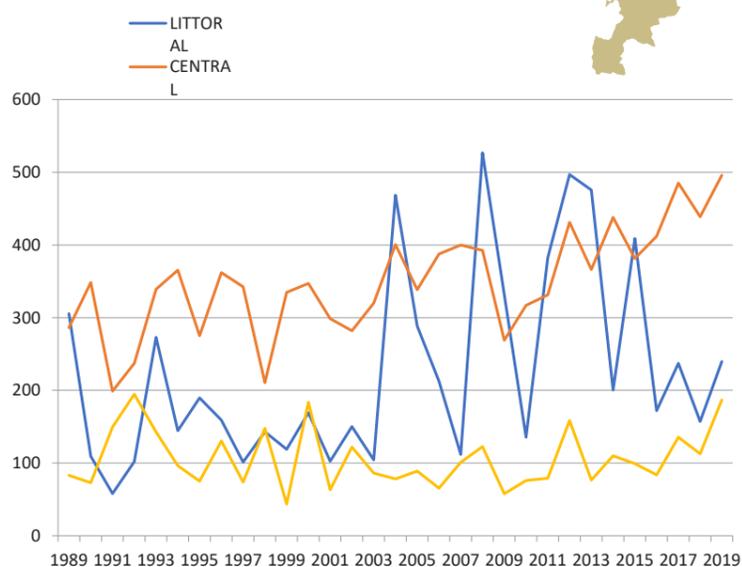
Les Fédérations de Nouvelle Aquitaine et de Midi-Pyrénées, entretiennent un réseau de chasseurs en palombière, qui renseignent les vols vus lors de la chasse. Cela permet d'établir une phénologie de la migration. Dans le cadre de ce suivi, on peut décrire la migration dans les différents départements engagés. Le réseau d'observation est composé de 56 postes répartis selon les couloirs migratoires qui permettent, depuis 32 ans maintenant, d'étudier la phénologie migratoire de la palombe en plaine :

Le suivi de cette espèce concerne dans un premier temps sa migration, en période automnale, puis son hivernage plus tard en saison. Une grande partie de ces travaux sont réalisés dans le cadre du Groupe d'Investigations sur la Faune Sauvage palombe (GIFS).

- 4 postes sur le couloir littoral (7%)
- 22 postes sur le couloir central (39%)
- 30 postes sur le couloir oriental (54%)



EVOLUTION DES INDICES MIGRATOIRES



En 2019, l'indice migratoire régional est le plus élevé depuis le début du suivi avec un indice de 311.51. On retrouve logiquement cette hausse des indices dans les couloirs migratoires :

- Sur le couloir central, qui est le plus important pour évaluer la migration, l'indice est de 495.94, il est également le plus élevé depuis le début de l'étude.
- Sur le couloir oriental, avec une valeur de 186.75 l'indice est au-dessus de la moyenne pour ce couloir qui est de 122.62.
- Sur le couloir côtier, (étroit et soumis à des variations importantes), on se retrouve avec un indice de 239.71, en-dessous de la moyenne de la série qui est de 265.03.

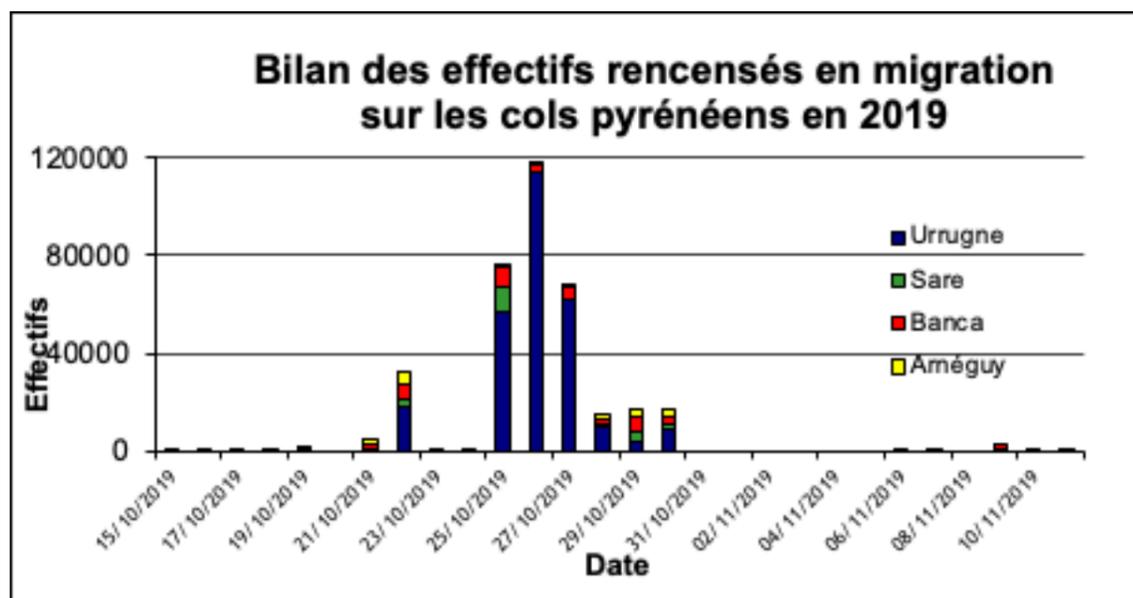
COMPTAGES AUX COLS

En complément des comptages en plaine et afin de mieux comprendre le franchissement des cols pyrénéens par la Palombe, des comptages sont organisés depuis 1999 sur quatre postes d'observation situés dans le département des Pyrénées-Atlantiques : Urrugne, Sare, Banca et Arnéguy. Ce comptage regroupe les professionnels des Fédérations Départementales des Chasseurs de Nouvelle-Aquitaine, de Midi-Pyrénées, des stagiaires du Lycée Agricole de Saint-Pée-sur-Nivelle, et des professionnels de fédérations extérieures.

Le protocole de comptage n'a pas pour objectif de recenser l'ensemble

des oiseaux franchissant les Pyrénées mais il permet de connaître le passage sur quatre cols occidentaux, identiques chaque année, sur la même période d'observation (15 octobre au 11 novembre). Ces observations assurent une comparaison interannuelle des effectifs et mettent en évidence une tendance d'évolution de la population migratrice transpyrénéenne. Le bilan du comptage 2019 sur les 4 postes d'observation donne un effectif approximatif de passage de 355 631 et un effectif approximatif de retour de 39 772 soit un effectif réel de **315 859 oiseaux**.





Sources : GIFS France

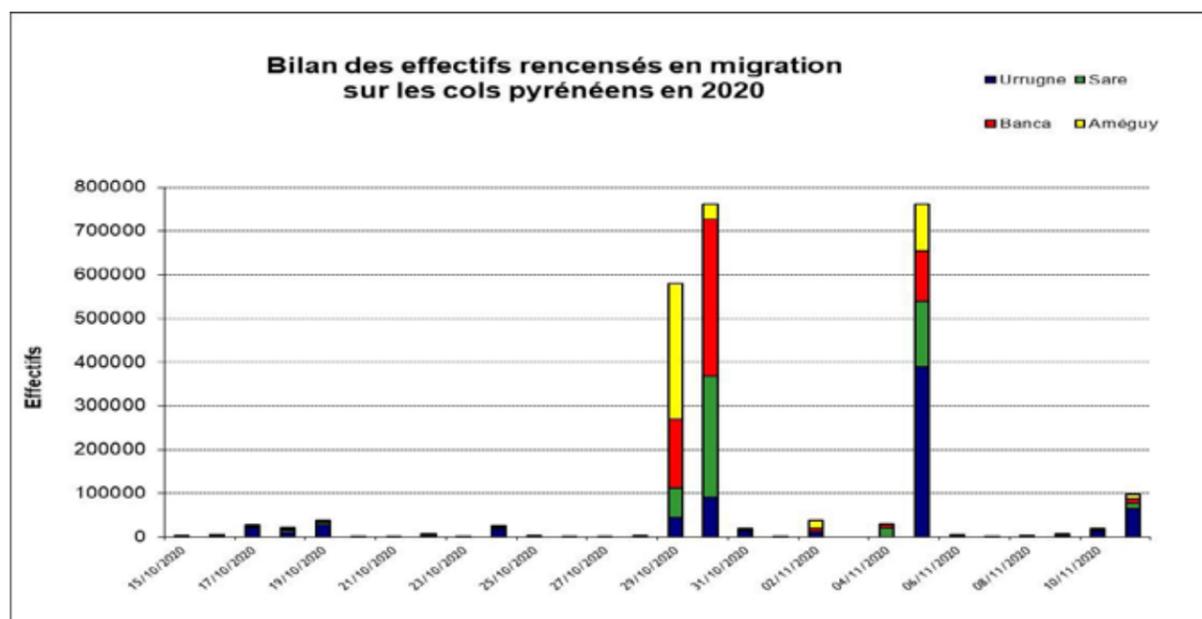
Cette saison a été marquée par un automne relativement doux jusqu'au 30 octobre puis un épisode pluvieux sans précédent de 12 jours consécutifs. La relative douceur a accompagné le passage des migrateurs avec une journée à 111 000 oiseaux le 26 octobre. Les vents relativement forts de sud

ont freiné les palombes lors de ces belles journées. Ainsi, de nombreux oiseaux sont arrivés dans la grande plaine du Sud-Ouest où ils ont trouvé une glandaie exceptionnelle sur certains secteurs et y sont restés quelques jours caractérisant cette migration 2019 d'atypique.



Aparté, migration 2020

le bilan du comptage 2020 sur les 4 postes d'observation donne un effectif approximatif de passage de 2 456 826 palombes et un effectif approximatif de retour de 339 887 soit un effectif réel de 2 116 939 palombes



Les dates correspondant aux jours de plus fort passage en 2020 sont :

- le 29 octobre avec 568 759 oiseaux en effectif réel,
- le 30 octobre avec 679 088 oiseaux en effectif réel,
- et le 5 novembre avec 680 405 oiseaux en effectif réel.

On a donc eu 2 pics de migration pour l'année 2020 avec 91,5% de la migration totale (comme en 2018) en 3 jours de passage (comme en 2018).

SUIVI DE L'HIVERNAGE

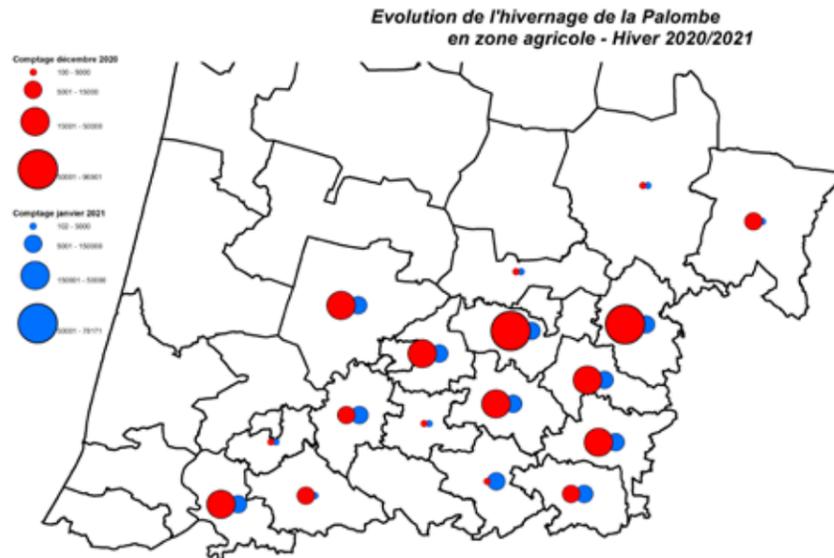
Le suivi de l'hivernage correspond au dénombrement des oiseaux passant l'hiver sur notre territoire.

Comptages hivernaux en zone Agricole (au sol)

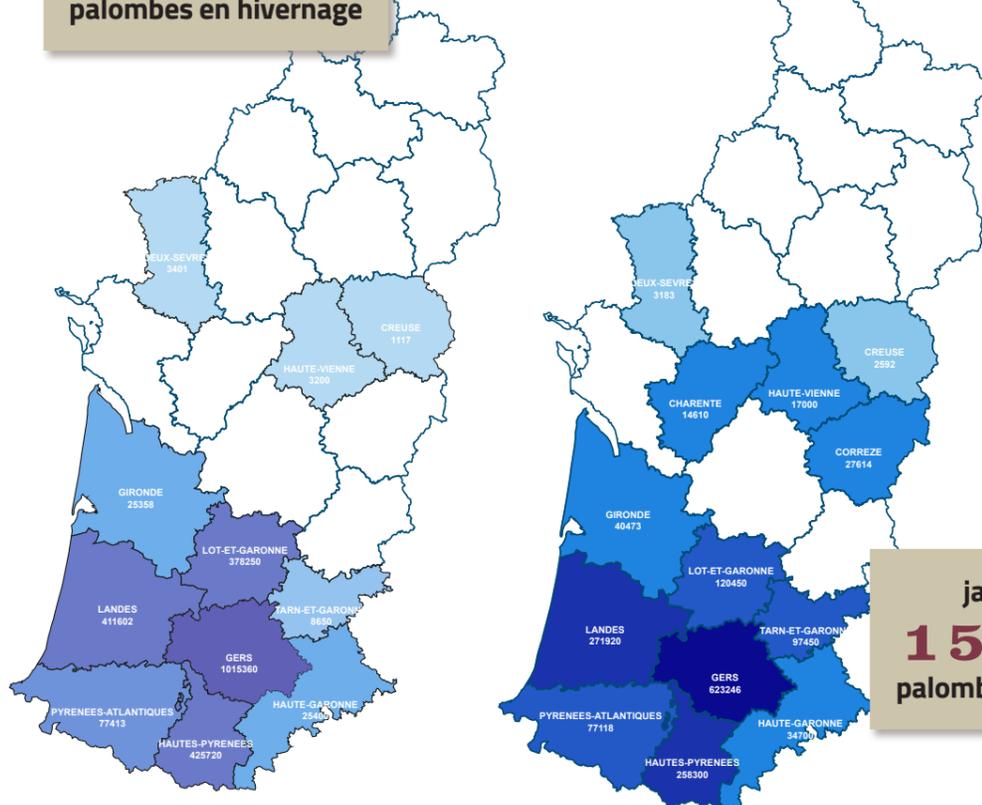
Les comptages de palombes dans et hors réserves sont réalisés en partie par les techniciens fédéraux et en majorité par un réseau de correspondants. Le nombre de sites peut varier en fonction des disponibilités et de la présence d'oiseaux, mais reste globalement stable avec environ 70 sites en 2020.

La FDC propose régulièrement des alternatives visant à préserver au mieux les ressources alimentaires de la faune sauvage sur les espaces agricoles en période hivernale. Les mesures les plus efficaces consistent, après récolte (ex : maïs), à travailler le moins possible les sols et à recourir, lorsqu'il est obligatoire d'implanter un couvert hivernal (ex : zone vulnérable), au semis direct.

Ces comptages s'intègrent aux travaux réalisés à l'échelle du GIFS.



décembre 2020
2 376 656
palombes en hivernage



janvier 2021
1 595 037
palombes en hivernage

L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*)

NOMBRE D'ALOUETTES BAGUÉES PAR AN



La chasse à l'Alouette se pratique de 3 manières, au fusil lors de la chasse à la Billebaude, à l'aide de cages (matoles), et surtout au filet (aux pentes) ce qui représente des chasses traditionnelles encore importantes dans notre département. Installé dans sa cabane mobile (alaoudère) le chasseur attire grâce à son sifflement et ses appelants les vols d'alouettes qu'il fait poser au milieu de ses filets rabattants.

Cette pratique est très réglementée puisqu'elle nécessite la tenue à jour d'un carnet de prélèvement, les dates d'ouvertures, le nombre de prises autorisées étant défini par arrêté ministériel.

En collaboration avec l'ALCAP (Association Landaise de Chasse à l'Alouette aux Pantès), et, depuis 2012 avec les fédérations de Gironde, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques, la Fédération travaille sur l'Alouette des champs (suivi migration, baguage, suivi prélèvements...)

L'ensemble de ces travaux concourt à la défense des modes de chasses traditionnels de ces espèces.

SUIVI MIGRATION

Baguage

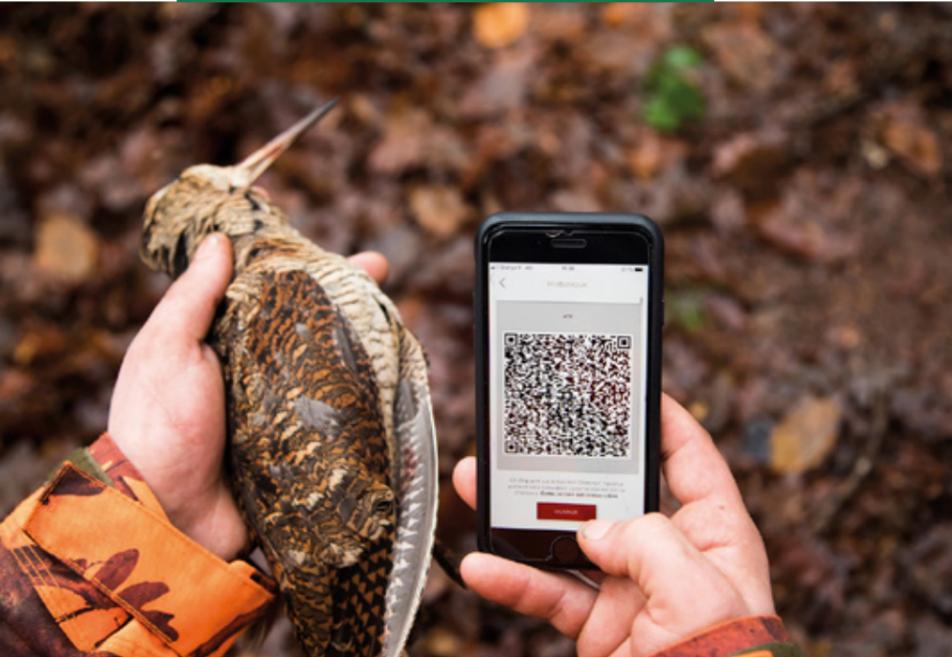
Le baguage des alouettes est réalisé pendant la période de migration post-nuptiale dont le choix stratégique des sites réside dans le souhait de comprendre la phénologie migratoire. La campagne 2020 de baguage s'est vue réalisée sur 4 sites que sont : Le Porge (33), Garein (40), Parleboscq(40) et Bélus(40).

La capture des individus se fait à l'aide de Filets Japonais au milieu desquels est installé un magnétophone dans le but d'attirer les vols.

L'axe technique et scientifique est une composante essentielle des travaux de la FDC40. Les études menées sont indissociables à la défense des intérêts des chasseurs mais aussi des populations concernées afin de faire perdurer la chasse d'espèces en bon état de conservation. L'apport d'éléments scientifiques par les chasseurs est une illustration de l'obligation de l'engagement des Fédérations dans les suivis scientifiques sur les espèces.

La Fédération insiste sur l'importance du renvoi des bagues récupérées sur les Alouettes (et sur toutes les autres espèces) prélevées pour parfaire le jeu de données existant et ainsi être incontournable dans les débats sur l'impact de la chasse.

La Bécasse (*Scolopax rusticola*)



La bécasse des bois reste l'un des petits gibiers migrateurs les plus convoités par le chasseur landais. L'engouement qu'elle suscite et la fascination de cet oiseau si mystérieux sont les raisons pour lesquelles, le service technique fédéral participe aux suivis et études de l'espèce.

Le suivi de la migration de cette espèce est essentiellement assuré par des actions de baguage ponctuelles. Les sorties baguage permettent alors d'établir un indice d'abondance. L'analyse de cet indice au niveau départemental puis plus largement au niveau régional

permet ensuite d'analyser la phénologie et la richesse de la migration.

Baguage 2019/2020 : La campagne de baguage de bécasses a occasionné 13 sorties, au cours desquelles 19 oiseaux ont pu être bagués.

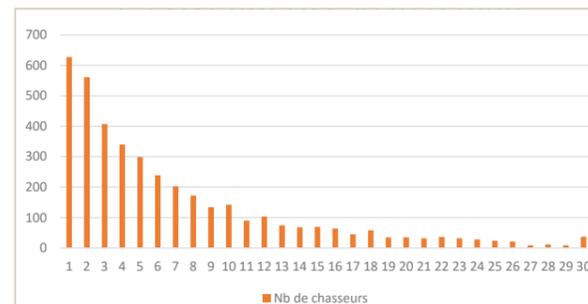
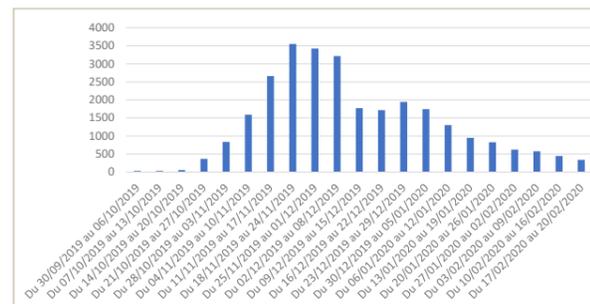
Prélèvements 2019/2020 : 11 654 carnets bécasses ont été envoyés et 617 chasseurs ont opté pour le carnet dématérialisé via l'application mobile ChassAdapt, soit 5%, pour un total plus important que la saison 2018/2019 avec 12 271 carnets. 9 758 ont été retournés à la FDC40 soit un taux de retour stable de 84%.

L'analyse descriptive des carnets met en avant que 4 263 chasseurs ont au moins prélevé 1 bécasse. Sur cette part de prélevants, la moyenne d'oiseaux prélevés sur la saison est de 6 pour un total de 29 780 bécasses prélevées. Attention, il ne s'agit que d'un chiffre indicatif ne tenant compte que des carnets retournés.

A noter que la moitié du tableau de chasse est réalisée par la part de chasseurs prélevant moins de 12 bécasses par an ce qui représente 3 214 chasseurs soit 80%. Ces chiffres confirment que l'autre moitié du tableau n'est réalisée que par 20% des chasseurs conférant à cette chasse la notion de « spécialiste » non pas dans le sens élitiste de sa définition mais véritablement en termes de spécialisation.

Pour rappel, la bécasse des bois est soumise à un Prélèvement Maximal Autorisé (PMA). S'il est de 30 par saison au niveau national, chaque département choisit la répartition hebdomadaire et journalière. Dans les Landes, le prélèvement maximal est de 30 à la saison, de 2 par jour et de 6 par semaine. A noter qu'en cas de vague de froid, un protocole de gestion peut être appliqué afin d'interdire les prélèvements de bécasses. La dernière remontant à la saison 2010/2011.

PHÉNOLOGIE DES PRÉLÈVEMENTS



OISEAUX D'EAU

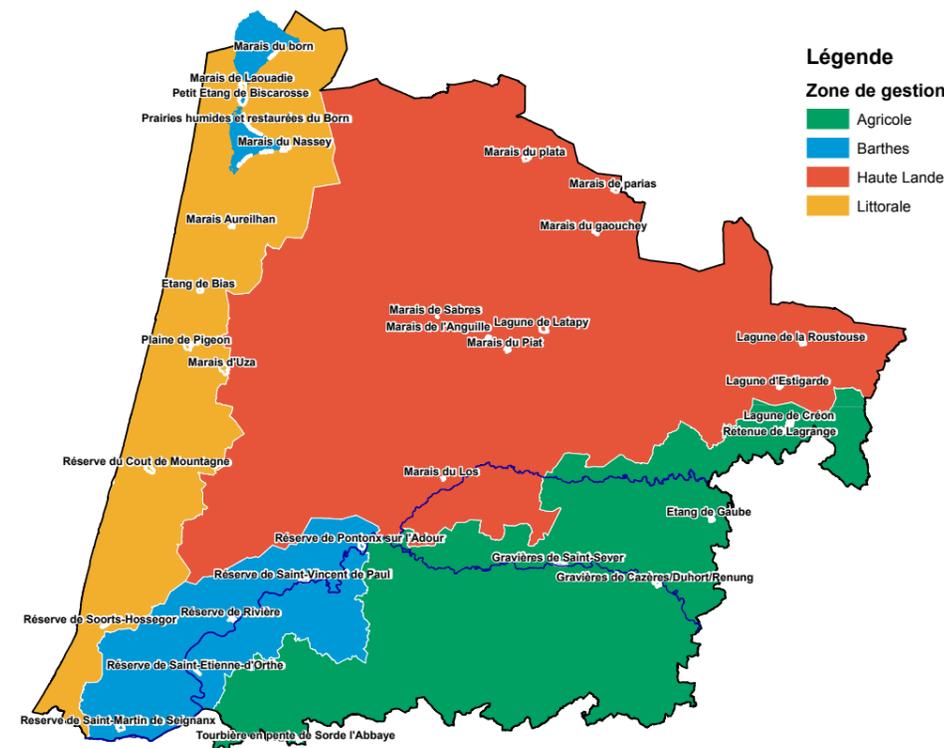
La FDC40 intervient sur le suivi des oiseaux d'eau en raison de l'intérêt patrimonial et cynégétique de ces espèces qu'elles soient de statut gibiers ou protégées.

D'une part sont réalisés tous les ans des suivis basés sur des comptages à date fixe sur un réseau de sites sur le département. D'autre part la

réhabilitation et la gestion active de sites en zones humides constituent des actions en faveur des oiseaux d'eau et de leurs habitats. La méthodologie de suivis de ces populations correspond aux relevés hivernaux d'Indices Ponctuels d'Abondance (IPA). Sur les sites en gestion ainsi que sur des sites de comptages, le service technique fédéral aidé de bénévoles relèvent chaque année à dates fixes (le 15 de chaque mois de Novembre à Mars) la présence en nombre d'oiseaux. C'est la comparaison dans le temps qui permet de réaliser le suivi de ces espèces. Les comptages concernent plus de 100 espèces sur 43 sites et peuvent être analysés par grandes entités territoriales.



Un réseau de sites en gestion



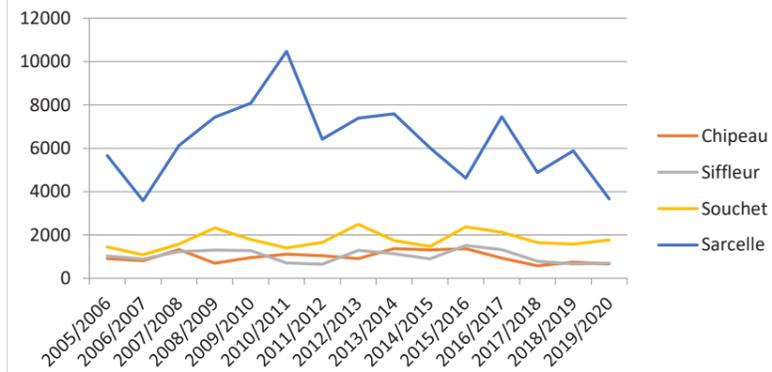
Les oiseaux d'eau représentent un patrimoine naturel et cynégétique important pour notre département. La gestion de sites en zones humides constitue une action forte et importante en faveur de ces espèces. La recrudescence de nombreuses espèces hivernantes sur les sites de la Fédération est une récompense de nombreuses années d'efforts et de passion.

Dans le cadre du suivi des populations de gibier d'eau, plusieurs indicateurs sont à disposition : les effectifs observés sur les différents sites de comptages, ainsi que les prélèvements par Chasse au gibier d'eau de nuit (Tonne).

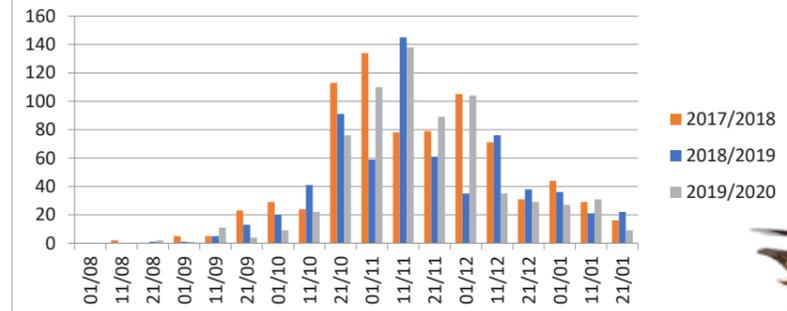
Le département des Landes, avec 900 postes répartis principalement entre les Barthes et la zone des Grands Lacs (Born), fait partie des 27 départements français où la chasse de nuit au gibier d'eau est autorisée. Chaque poste doit être déclaré à l'administration préfectorale. Pratiquer cette chasse nécessite de relever systématiquement les prélèvements par le biais du « Carnet Tonne » envoyé chaque année par la Fédération.

En 2019/2020, la chasse sur l'ensemble de ces postes correspond à **13 268** nuits chassées.

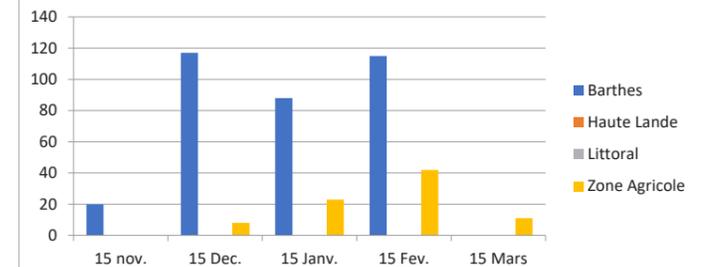
EVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS À LA TONNE DE 4 ESPÈCES



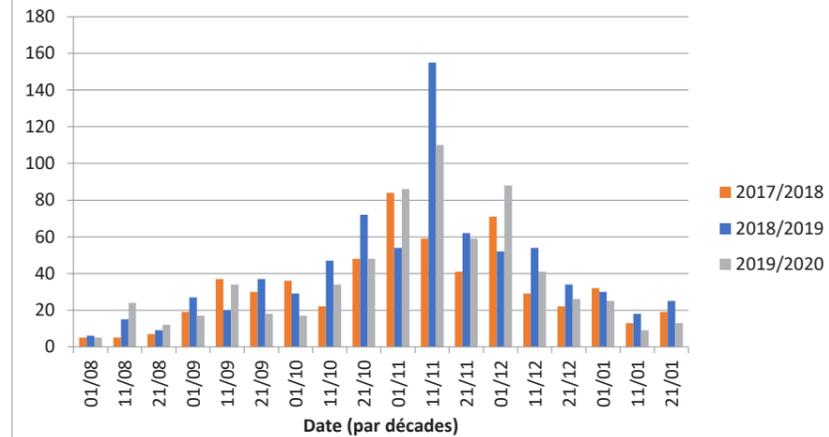
Evolution des prélèvements de Canards siffleurs aux tonnes au cours des 3 dernière saisons



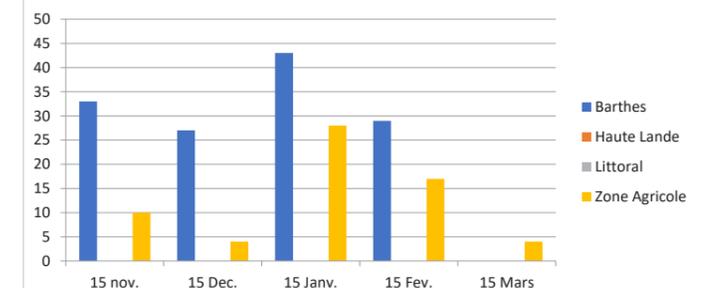
Recensements des Canards siffleurs sur les Sites de la FDC - Hiver 2019 - 2020



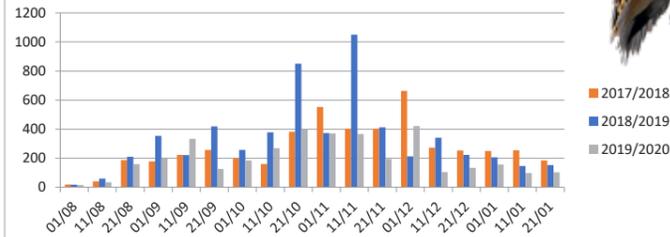
Evolution des prélèvements de canard chipeau au cours des 3 dernière saisons



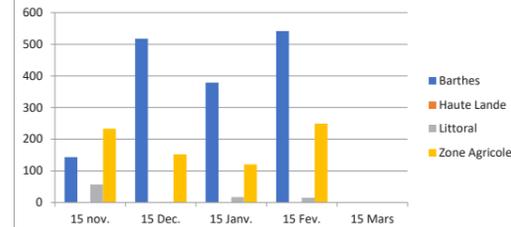
Recensements des Canards chipeau sur les Sites de la FDC - Hiver 2019 - 2020



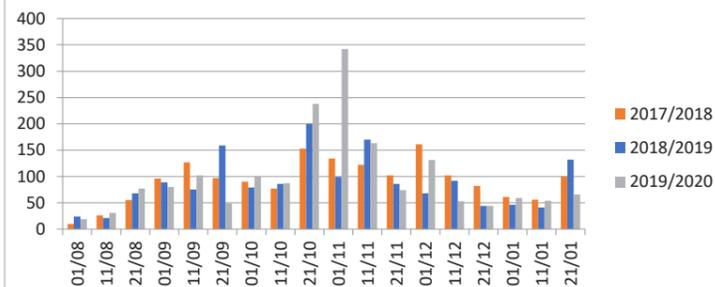
Evolution des prélèvements de Sarcelles d'hiver aux tonnes sur les 3 dernière saisons



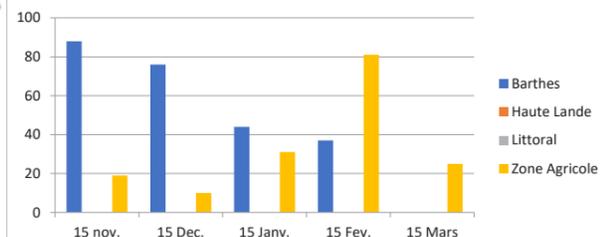
Recensements des Sarcelles d'Hiver sur les Sites de la FDC - Hiver 2019 - 2020



Evolution des prélèvements de Canard souchet aux tonnes au cours des 3 dernière saisons



Recensements des Canards souchet sur les Sites de la FDC - Hiver 2019 - 2020



LES ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS (ESOD)

La FDC40 est l'organisme de représentation des piégeurs landais. Elle participe en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) aux Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage, nécessaires à la production des arrêtés préfectoraux ou ministériels de classement des espèces dites « nuisibles » aujourd'hui appelées espèces « susceptibles d'occasionner des dégâts ».

Pour ce faire, la Fédération analyse les prélèvements des piégeurs qu'elle croise avec les données de rencontres d'animaux morts sur les routes ainsi que les données de dégâts dus à ces espèces. La synthèse cartographique de ces données permet une organisation du classement des ESOD. Pour rappel on distingue trois groupes.

Le premier groupe concerne les espèces classées « nuisibles » d'office sur l'ensemble du territoire National car exogènes : Il s'agit du chien viverrin, du raton laveur, du vison d'Amérique, du ragondin, du rat musqué et de la bernache du Canada.

Le deuxième groupe concerne une série d'espèces qui, si elles sont classées, le sont pour trois années. Afin de classer ces espèces, il est impératif de fournir un certain nombre de données qui prouvent leur caractère nuisible. Les espèces de ce groupe susceptibles d'être classées sont : la belette, la fouine, la martre, le putois, le renard, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, le geai des chênes et l'étourneau sansonnet.

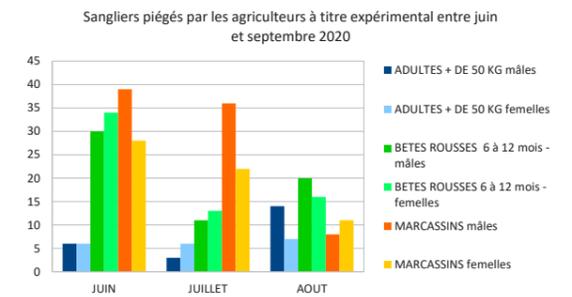
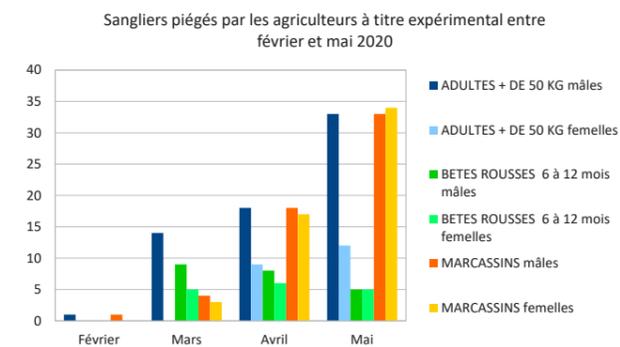
Le troisième groupe est composé de 3 espèces pouvant être classées par arrêté préfectoral pour une durée d'une année. Ce sont : le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier.

Dans un contexte de quête de diminution des populations de sangliers compte tenu des forts enjeux de dégâts aux cultures ainsi que dans un souci de préserver l'outil de régulation que représentent les chasseurs, la FDC40 a œuvré pour permettre aux agriculteurs de se protéger eux-mêmes. Une fois n'est pas coutume, après la chevrotine, la FDC40 a réussi à obtenir en 2019 une dérogation pour le piégeage du sanglier, sur autorisation préfectorale individuelle, à titre expérimental dans le cadre des chasses particulières.

L'expérimentation a alors duré du 01/07/2019 au 10/09/2019. 28 demandes d'agriculteurs sur 22 communes différentes ont occasionné la pose de 20 cages, 2 parcs pour 49 captures sur 725 jours de piégeage cumulés.

En 2020, la phase d'expérimentation a été reconduite pour deux périodes :

- du 1^{er} février au 31 mai 2020 : 114 autorisations délivrées pour 235 sangliers prélevés
- du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2020 : 68 autorisations délivrées pour 310 sangliers prélevés



LES ESPÈCES PROTÉGÉES

La Fédération est agréée Association de protection de la nature depuis 1978, et chacun de ses adhérents est alors naturellement engagé dans ce sens. La mise en place de suivis sur les espèces protégées est une composante indispensable de l'intégration des Fédérations dans les politiques de protection des espèces. Les chasseurs ont leur point de vue vis-à-vis de la conservation des espèces, et, par le biais de nombreux partenariats, ils sont aujourd'hui entendus et ont une valeur d'expertise indéniable. Ainsi la Fédération des chasseurs des Landes s'intègre dans le programme de protection du Vison d'Europe, de la Grue Cendrée, de la Cigogne blanche etc...

De ce fait, les chasseurs sont représentés et peuvent faire rationaliser la protection de ces espèces sans aboutir à une réglementation excessive.

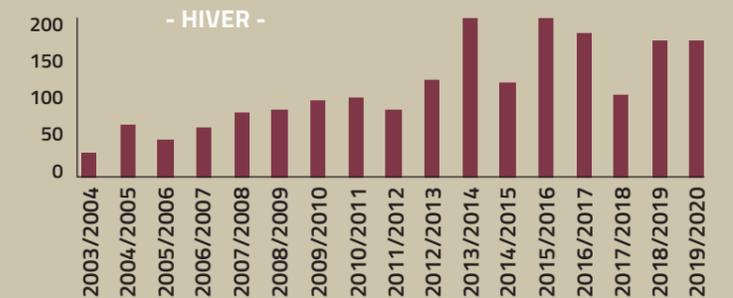
Les comptages d'oiseaux d'eau organisés les 15 de chaque mois de novembre à mars permettent de recenser toutes les espèces sur un ensemble de sites, les espèces protégées sont bien évidemment intégrées à ces recensements. Ainsi en 2018/2019, 28 espèces protégées ont été recensées sur les différents sites comptés représentant plusieurs dizaines de milliers d'observations.

Les sites de la FDC40 constituent un réseau de zones humides particulièrement favorable aux espèces d'oiseaux, protégées ou non. Si l'on

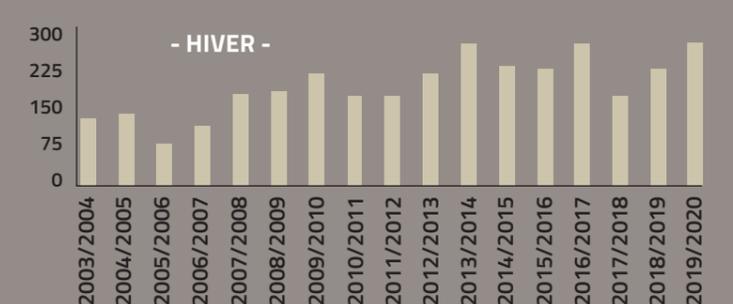
observe l'évolution des observations des espèces, on identifie, malgré des variations interannuelles, une évolution positive de l'accueil des sites. La FDC40 œuvre chaque année un peu plus en faveur des milieux et des zones humides notamment, pour accroître les potentialités d'accueil de chaque site, en faveur de la biodiversité dans son intégralité.



EVOLUTION DES EFFECTIFS DE GRANDE AIGRETTE SUR LES SITES COMPTÉS



EVOLUTION DES EFFECTIFS DE SPATULE BLANCHE SUR LES SITES COMPTÉS



Ainsi dans les Landes ont été déclarés espèces susceptibles d'occasionner des dégâts :

- L'ensemble des espèces du premier groupe
- La Fouine à moins de 250 mètres d'un bâtiment ou d'un élevage particulier/professionnel ou sur des terrains consacrés à l'élevage avicole.
- Le renard sur l'ensemble du département
- La corneille noire
- Le sanglier sur l'ensemble du département
- Le lapin selon la répartition nord-sud habituelle

4 GESTION ET INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER



LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DES LANDES, RESPONSABLE D'UN CONGRÈS NATIONAL

Il faut revenir au 25 septembre 2019 à Morcenx, où notre fédération a tranché.

Devant le déficit lié aux indemnisations des dégâts agricoles qui s'annonçait, La FDC40 avait décidé de stopper la procédure d'indemnisations en 2020. Cette démarche s'est faite dans la transparence la plus totale avec l'ensemble de la Profession Agricole.

Il s'agissait d'engager de manière volontariste toutes les parties prenantes à réfléchir ensemble, pour inventer un nouveau système, plus juste et plus pérenne.

Ce système de plus de 50 ans était révolu, le point de rupture était atteint, il faut évoluer pour ne pas voir tout l'édifice s'effondrer à court termes.

Tous les engagements de la FDC40 ont été tenus !

Le premier et non le moindre, a été d'assurer l'indemnisation des dégâts de 2019.

S'il est un fait que ce système est mort, la FDC40 n'est pas moins consciente de la détresse de cer-

taines exploitations face aux dégâts non maîtrisés.

Sur ce point, rendons à César ce qui est à César. La somme de 1 million 600.000 euros, déficit constaté sur le compte de la FDC40, n'aurait jamais pu être versée sans l'aide courageuse et indispensable du Conseil départemental qui nous a octroyé une aide exceptionnelle de 500.000€.

A cette somme s'ajoute également l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine pour 62.555€ parfaitement consciente elle aussi de l'importance du dossier.

Qu'ils en soient ici remerciés publiquement.

On doit aussi insister sur la position courageuse mais inévitable de la profession agricole en acceptant une réduction supplémentaire de 18% sur tous les dossiers en plus des 2% de l'abattement légal, ainsi que l'abandon des dossiers inférieurs à 500€.

Cet effort inédit a permis de retrancher 380.000€ de la dette.

Vous l'avez lu, entendu, peut-être

vu, La FDC40 est apparue comme agitatrice !

Elle sait trop bien le vent de panique que cela a soulevé dans de nombreux départements et au plus haut sommet !

L'action de la Fédération n'a d'autre objectif que de pérenniser un système où l'agriculteur puisse percevoir une indemnité légitime en cas de dommage, mais en faisant reposer cette charge sur une entité qui en a les épaules !

Qui pourra croire que des chasseurs bénévoles dont la tendance des effectifs n'est pas à la hausse, pourront assumer seuls ces montants ?

C'est terminé.

Par contre, le chasseur restera investi comme toujours auprès du monde agricole pour assurer le maximum de pression sur les animaux et ainsi réduire les populations ou du moins y participer.

Nous attendons dès 2021 des propositions concrètes visant à délester le système fédéral de cette mission indemnitaire, sans nous défausser sur la mission de régulation.

Sans accord, le système s'écroulera...

5 STRUCTURES CONNEXES

ALCA TORDA

La structure est le fruit de l'expérience acquise au cours des deux marées noires de l'Erika et du Prestige où des dizaines de bénévoles se sont mobilisés pour sauver les oiseaux mazoutés affichant les meilleurs résultats français dans le domaine.

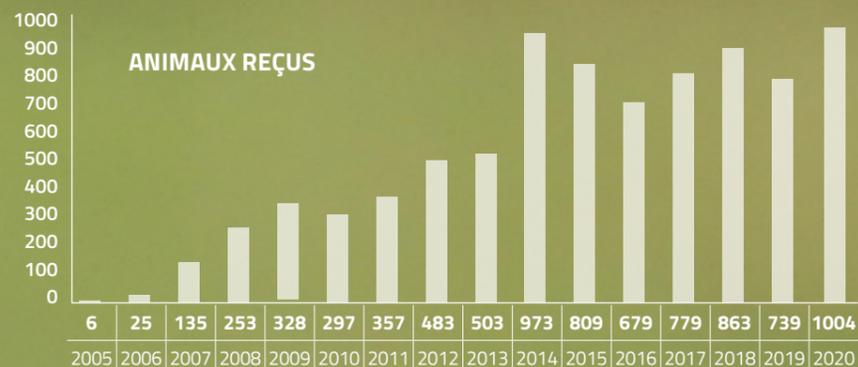
Le centre dispose d'infrastructures adaptées pour l'accueil de tous les oiseaux de la faune métropolitaine mais aussi des mammifères de moins de 6 kg,

*8 petits box,
5 grands box,
3 volières de 15 mètres,
2 de 40 mètres
1 volière circulaire*

Le fonctionnement s'organise autour d'une responsable capacitaire pour la faune sauvage, de 8 services civiques qui l'accompagnent, et d'une quarantaine de bénévoles actifs sur le centre et environ 60 rapatrieurs.

Le centre fonctionne grâce au financement de la FDC40 ainsi qu'aux subventions, des partenaires et des dons.





LES CHIFFRES CLÉS

Nombre d'animaux accueillis au centre

739

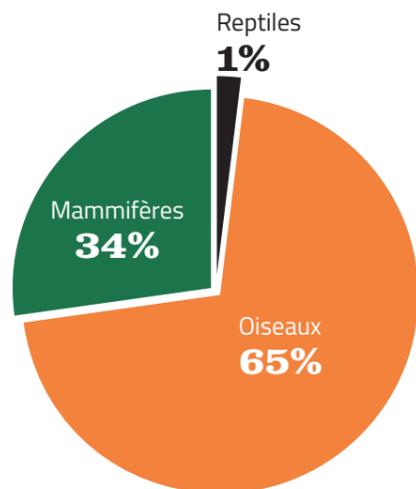
Nombre d'animaux relâchés

345

Nombre d'espèces différentes reçues

90

La classe taxonomique des oiseaux est la plus représentée sur le centre avec pas moins de 647 individus divisés en une dizaine de famille d'oiseaux.

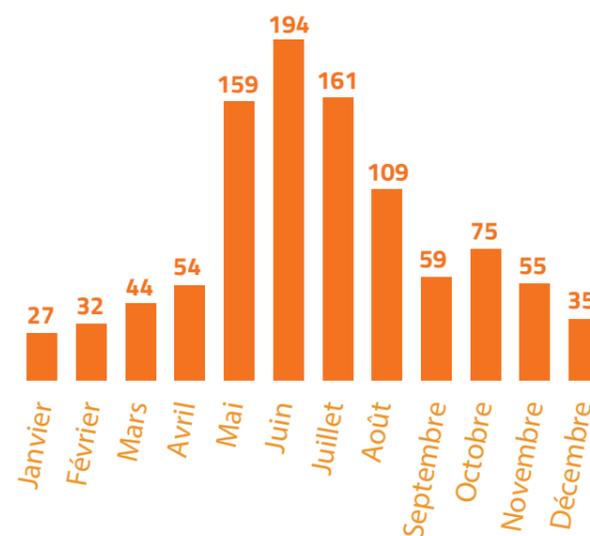


Les causes d'accueil sont très variées et malheureusement très souvent liées à l'Homme et ses infrastructures. Les principales causes de prise en charge restent inchangées avec l'accident d'émancipation ou le ramassage des jeunes, les chocs contre des objets fixes et collisions routières, et enfin la prédation.

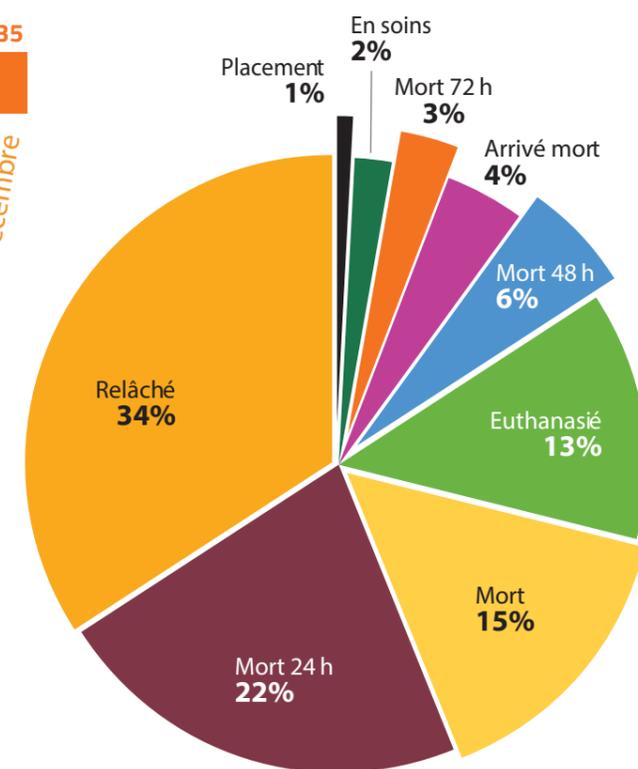
Le printemps et l'été sont néanmoins les périodes où les arrivées sont les plus nombreuses notamment du fait que de nombreux juvéniles sont recueillis.

L'essentiel des animaux accueillis sur le centre ALCA TORDA proviennent du département Landais sur lequel notre réseau d'acteurs est le plus important. Nous recevons également de nombreux individus en provenance du Gers du fait de l'absence de structure telle que la nôtre.

Certains nous arrivent de Gironde et des Pyrénées-Atlantiques mais dans une moindre mesure puisque ces départements disposent de centre de soin.



Les différents pourcentages ci-dessus sont effectifs sur l'ensemble des animaux reçus sur le centre. Malgré une mortalité assez élevée on peut observer un pourcentage de relâché de 34%. Les individus morts à l'arrivée, dans les 24 et 48 heures suivant l'arrivée sont des animaux qui nous sont parvenus dans un état où la probabilité de les soigner

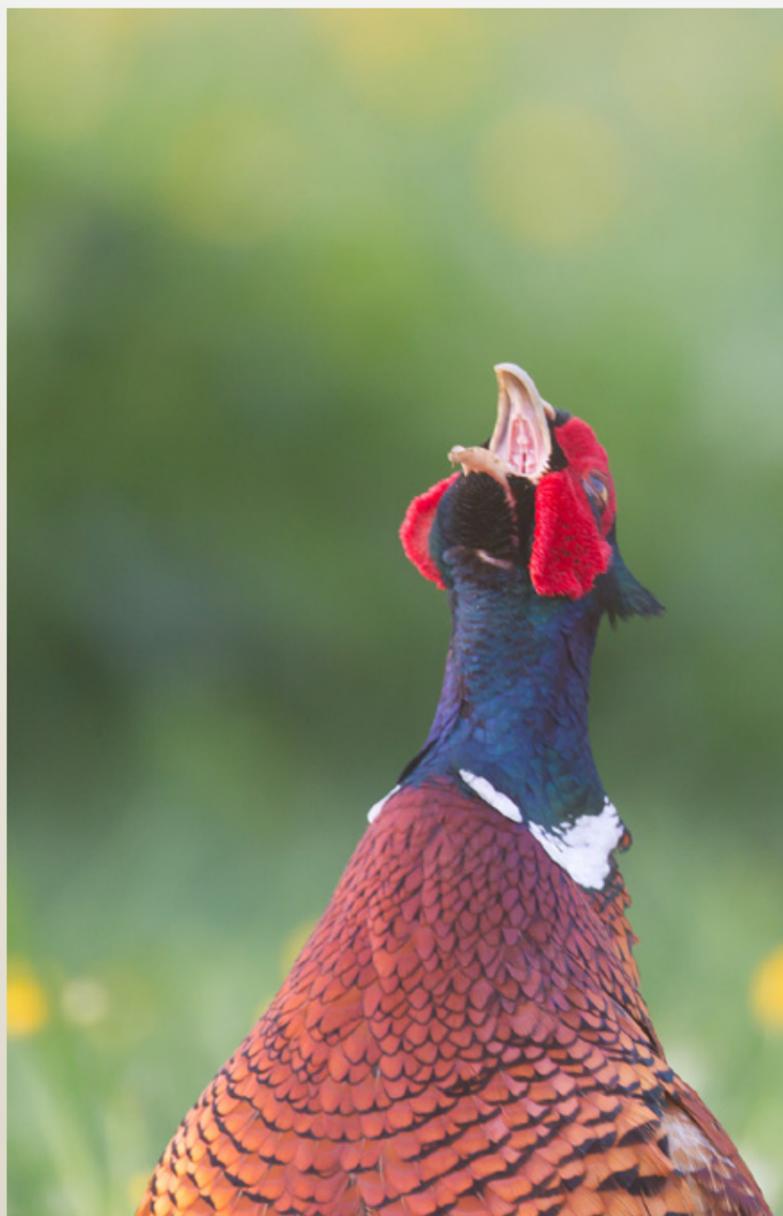


LE FONDS DE DOTATION ALCA-TORDA BIODIVERSITÉ

La FDC40 poursuit l'animation du fonds de dotation mis en place en 2014. Forme juridique à mi-chemin entre l'association et la fondation, il est dirigé par un conseil d'administration et a pour but de permettre le financement d'actions et de mécénat pour des missions ou œuvres jugées d'intérêt général.

Le Fonds Alca Torda Biodiversité (publié au JO du 28 juin 2014 – Annonce n°2134 – page 3178) peut recevoir des dons et legs, en toute exonération de droits. Ses donateurs, personne physique ou morale, bénéficient alors des avantages fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu.

La mission du fonds aujourd'hui est de financer les actions emblématiques et d'intérêt général que met en place la FDC40. Quelques exemples des missions menées au travers du Fonds :



LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE NOTRE ENVIRONNEMENT, DE NOS ESPÈCES, DE NOS PAYSAGES

- Depuis plus de 40 ans, notre action se concentre sur la sauvegarde des zones humides landaises et les suivis de la faune et de la flore.

- Depuis 10 ans, le centre Alca Torda accueille et soigne la faune sauvage en difficulté et participe à la lutte contre le trafic d'espèces protégées.

Alca Torda Biodiversité valorise notre patrimoine culturel et paysager :

- En sauvegardant des races emblématiques et en voie d'extinction, comme la vache marine.

- En réimplantant des haies champêtres, réservoir de biodiversité.

Donner à Alca Torda biodiversité c'est militer pour une écologie efficace et pragmatique au service d'un territoire pour la défense du patrimoine écologique landais.

Pour plus d'informations contactez Claire DAUGA :
06 83 44 34 66,
claire.dauga@alca-torda.org

ou Régis HARGUES :
06 77 04 73 39
rhargues@fdc40.fr





FDC 40

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DES LANDES

111, chemin de l'Herté
BP10 - 40465 Pontonx sur l'Adour

05 58 90 18 69
contact@fdc40.fr

www.fedechasseurslandes.com



YouTube